

Galets (Réunion), ainsi qu'à l'établissement d'un chemin de fer reliant ce port à Saint-Pierre et à Saint-Benoît. — Renvoi de la décision à la fin de la séance.

Lecture, par M. le duc de Broglie, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, d'un Message de M. le Président de la République, et communication du Gouvernement relative à la dissolution de la Chambre des députés : MM. le président, Emmanuel Arago, Bertauld. — Renvoi de la proposition aux bureaux. — Fixation à lundi de la nomination de la commission.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et tendant à autoriser la ville d'Aix à emprunter 1,500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. — Adoption du projet de loi.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Carnot et de plusieurs de ses collègues, relative à l'établissement, à Paris, d'une école nationale d'administration. — Adoption de la prise en considération.

Dépôt, par M. Cazalas, du rapport sur un projet de loi déjà voté par la Chambre des députés et concernant l'organisation des services hospitaliers de l'armée.

Dépôt, par M. le baron Le Guay, au nom de la commission des finances, du rapport sur un projet de loi précédemment adopté par la Chambre des députés, concernant diverses demandes de crédits supplémentaires sur les exercices 1876 et 1877 et de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Dépôt, par M. Labiche, du rapport sur le projet de code rural (Chemins d'exploitation).

Première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et relatif aux réquisitions militaires : MM. le général Billot, général de Cissey. — Déclaration de l'urgence. — Ouverture immédiate de la discussion.

Art. 1^{er} : MM. le colonel Meinadier, le colonel comte Octave de Bastard, rapporteur. — Adoption de l'article 1^{er}. — Articles 2 à 23. Adoption. — Article 24. — Amendement de M. Bozérian : M. Bozérian. Retrait de l'amendement et adoption de l'article 24. — Article 25. Adoption. — Article 26. Adoption des premiers paragraphes. — Article additionnel proposé par M. Bozérian : MM. Bozérian, le colonel comte Octave de Bastard, rapporteur ; le général Berthaut, ministre de la guerre. Retrait de l'article additionnel. — Adoption de l'article 26. — Articles 27 à 56. Adoption. — Vote sur l'ensemble du projet de loi : M. Valentin, le président. — Adoption, au scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Dépôt, par M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, au nom de M. le ministre de l'intérieur, de sept projets de lois adoptés par la Chambre des députés :

Le 1^{er}, tendant à autoriser le département des Côtes-du-Nord à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ;

Le 2^e, tendant à autoriser le département d'Indre-et-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de l'instruction primaire ;

Le 3^e, tendant à autoriser la ville de Valenciennes (Nord) à emprunter 350,000 francs et à s'imposer extraordinairement ;

Le 4^e, tendant à autoriser le département de la Sarthe à s'imposer extraordinairement pour la construction de deux ponts ;

Le 5^e, tendant à autoriser la ville de Limoges (Haute-Vienne) à emprunter une somme de 450,000 francs à la caisse des chemins vicinaux et à s'imposer extraordinairement ;

Le 6^e, tendant à autoriser le département de la Drôme à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ;

Le 7^e, tendant à autoriser le département de l'Indre à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Dépôt, par M. de Parieu, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi relative à l'enseignement départemental de l'agriculture.

Discussion sur le projet de loi relatif à la création d'un port à l'île de la Réunion. — Déclaration de l'urgence. — Discussion immédiate : MM. le baron de Lareinty, l'amiral baron de La Roncière Le Noury, rapporteur. — Adoption, au scrutin, du projet de loi.

Règlement de l'ordre du jour : MM. le président, Tolain, Béranger.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. Scheurer-Kestner, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

(Le procès-verbal est adopté.)

M. le duc de Broglie, garde des sceaux, ministre de la justice, président du conseil. Je demande la parole pour une communication du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il va d'abord être procédé à cette opération.

(Il est procédé au tirage au sort des bureaux dans la forme ordinaire, par les soins de M. le président.)

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la Chambre des députés la lettre suivante :

« Versailles, le 17 mai 1877.

« Monsieur le président,

« Dans sa séance du 15 mai courant, la Chambre des députés a adopté une proposition de loi tendant à l'abrogation du titre II de la loi du 29 décembre 1875 sur la presse

« Conformément aux dispositions de l'article 137 du règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous adresser une expédition authentique de cette proposition, dont je vous prie de vouloir bien saisir le Sénat.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Le président de la Chambre des députés,
« Signé : JULES GRÉVY. »

La proposition sera imprimée, distribuée et renvoyée aux bureaux.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. La parole est à M. le colonel Meinadier.

M. le colonel Meinadier. J'ai l'honneur de déposer, au nom de la 3^e commission d'intérêt local, le rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser le département de la Haute-Loire à contracter un emprunt pour les travaux des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

M. le colonel Meinadier. Je dépose également sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à porter la pension de la veuve ou les secours aux orphelins d'un militaire ou d'un marin au tiers au lieu du quart du maximum de la pension de retraite d'ancienneté dont le mari ou le père était titulaire.

M. le président. La proposition sera renvoyée à la commission d'initiative.

La parole est à M. Rouland.

M. Rouland. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1876, d'un crédit de 23,800,000 francs, pour amortir les dépenses d'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

La parole est à M. de Chantemerle.

M. de Chantemerle. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport sommaire, fait au nom de la troisième commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Tamisier, relative à la défense des vignobles contre le phylloxera.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOIS

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

M. le vicomte de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce. Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le ministre des finances, deux projets de loi, précédemment votés par la Chambre des députés :

Le premier, ayant pour objet l'approbation d'un échange de terrain entre l'Etat et le consistoire israélite de la circonscription de Paris ;

Le deuxième, ayant pour objet l'établissement de surtaxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Meudon (Seine-et-Oise).

M. le président. Les projets de lois seront renvoyés à la commission d'intérêt local.

DEMANDE D'URGENCE POUR UN PROJET DE LOI

M. le président. La parole est à M. l'amiral de La Roncière Le Noury.

M. l'amiral de La Roncière Le Noury. Messieurs, vous avez reçu pendant la prorogation un rapport sur le projet de loi précédemment adopté par la Chambre des députés, et relatif à la création d'un port à la Pointe-des-Galets (Réunion), ainsi qu'à l'établissement d'un chemin de fer reliant ce port à Saint-Pierre et à Saint-Benoît.

Je demande au Sénat de proclamer l'urgence, afin de pouvoir procéder à la discussion immédiate de ce projet de loi.

Il est nécessaire qu'on soit informé le plus tôt possible de votre décision, afin de ne pas perdre une campagne pour la construction de ce port et de ce chemin de fer.

M. le président. Conformément au règlement, le Sénat sera consulté sur la question d'urgence à la fin de la séance.

Il a été déposé sur le bureau une demande signée par vingt de nos collègues pour que la discussion sur ce projet de loi ait lieu immédiatement.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le duc de Broglie, président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice. Messieurs, je vais donner lecture d'un Message adressé au Sénat... (A gauche : Pas à la Chambre des députés ?)... par M. le Président de la République. (Mouvement d'attention.)

« Messieurs les sénateurs,

« En vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le Président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat.

« Cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire. » (Approbation ironique à gauche.)

« Je viens vous demander d'y donner votre assentiment. » (Interruptions à gauche.)

« Mes ministres sont chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent.

« Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi.

« J'ai constaté qu'aucun ministère ne pourrait se maintenir dans cette Chambre... (Naturellement ! à gauche) sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical. (Bryantes exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

« Un gouvernement astreint à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions.

« Quelles que soient ses intentions personnelles, il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui et à préparer leur avènement. C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps.

« Quant un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est le moyen prévu par la Constitution elle-même pour y mettre un terme.

« J'aurais préféré cependant que la date fût retardée. (Mouvement.)

« J'aurais désiré en particulier qu'avant de se séparer les Chambres eussent pu voter le budget de 1878.

« Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits... (Nouveaux rires à gauche.)

Un sénateur à gauche. En fermant la bouche aux gens?

M. le président du conseil. « ... et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires.

« Ce résultat n'a pas été obtenu. (A gauche : Non ! grâce à qui ?)

Un sénateur à gauche. C'est étonnant ! (Rires.)

M. le président du conseil. « A peine la prorogation était-elle prononcée, que plus de trois cents députés protestaient...

M. Crémieux. Et nous donc !

M. le président du conseil. « ... dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Galloni d'Istria. Est-ce qu'ils connaissent la Constitution, ces messieurs-là !

M. le président du conseil. « Ce manifeste a été répandu à profusion. Un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné, soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses. »

Un sénateur à gauche. C'était leur droit !

M. Hérold. Parce que vous nous aviez bâillonés ici avant de proroger !

M. le président du conseil. « Quelques-uns même, à l'abri de l'immunité parlementaire, se sont servis d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reprochaisent. (Bruit.)

« Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans causer un trouble profond. »

Un sénateur à gauche. Il y a longtemps que ce trouble est causé.

M. le président du conseil. « Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés. » (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Je me borne donc à demander à la Chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question.

« La dissolution ensuite promptement prononcée permettra qu'une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

« Je m'adresserai avec confiance à la nation.

« La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent.

Un grand nombre de sénateurs à gauche. Oui ! Très-bien !

M. le président. N'interrompez pas, messieurs.

M. Bernard. Nous n'interrompons pas, monsieur le président, nous approuvons.

M. Tolain. C'est pour cela que le pays votera contre vous.

M. le président. Monsieur Tolain, vous n'avez pas la parole.

M. le président du conseil. « Elle ne veut, pas plus que moi, que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme. » (Protestations et rires à gauche. — Très-bien ! à droite.)

M. Jules Favre. Et le bonapartisme, vous n'en parlez pas !

M. le président du conseil. « Elle ne veut pas qu'en 1860, le jour où les lois constitutionnelles pourront être revisées, tout se

trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. » (Vives rumeurs à gauche.)

M. Emmanuel Arago. C'est vous qui avez tout désorganisé ! (Vive agitation. — Très-bien ! à gauche.)

M. le président. Monsieur Emmanuel Arago, vous ne pouvez prendre la parole en ce moment. (Bruit à gauche.)

Vous n'avez pas le droit de dire d'un ministère régulièrement constitué qu'il a tout désorganisé.

La dissolution sera discutée ; chacun pourra dire alors ce que sa conscience lui inspirera. Mais vous devez écouter en silence la lecture du message de M. le Président de la République.

M. Emmanuel Arago. C'est la conscience publique qui a parlé par ma voix ! (Exclamations à droite.)

M. Jules Simon. Très-bien ! très-bien !

MM. Peyrat et Magnin. Nous nous associons aux paroles de M. Emmanuel Arago.

Une voix. Le ministère est antiparlementaire !

M. le président du conseil. Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et contre toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui promettent de m'assister. (Rires ironiques à gauche.)

« Vous sentez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante résolution qui vous est soumise. »

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau la communication suivante :

« Le Président de la République,

« Vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics,

« Fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande son avis conforme. »

Signé : Maréchal de Mac-Mahon,
Duc de Magenta.

Je demande le renvoi aux bureaux.

Plusieurs membres à gauche. Par qui est-ce contresigné ?

M. Jules Simon. On demande le contre-seing.

M. le président. Le message est signé : Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, et contresigné : le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, Broglie.

M. Bernard. Il était utile de le dire.

M. le président. Le Sénat donne acte à M. le président du conseil du dépôt de la communication qu'il vient de lui faire. Il voudra sans doute, conformément à ses précédents, renvoyer cette communication à ses bureaux. (Oui ! oui ! à gauche.)

M. Bertauld. Une commission doit être nommée, et nous ne devons statuer qu'après son rapport. Il ne faut pas qu'il y ait de surprise.

M. le président du conseil. Parfaitement !

M. le président. La nomination de la commission chargée de faire son rapport sur la demande de dissolution sera mise à l'ordre du jour des bureaux de lundi. (Assentiment sur tous les bancs.)

DÉLIBÉRATION SUR UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT LOCAL

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, et tendant à autoriser la ville d'Aix à emprunter 1,500,000 fr. et à s'imposer extraordinairement. — (M. le colonel Meinadier, rapporteur.)

« Quelqu'un demande-t-il la parole ?... »

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il veut passer immédiatement à la discussion des articles.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« La ville d'Aix (Bouches-du-Rhône) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra excéder 5 p. 100, une somme de 1,500,000 fr remboursable en vingt-trois ans, à partir de 1878, et applicable à différents travaux d'utilité communale, au remboursement de dettes exigibles, et au paiement du solde d'un emprunt contracté en 1870, en vue de la défense nationale.

« Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement à la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

« Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. » — (Adopté.)

« Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant sept ans, à partir de 1894, 15 centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes.

« Le produit de cette imposition, prévu en totalité pour 280,000 fr. environ, servira, avec un prélèvement sur les revenus tant ordinaires qu'extraordinaires, à amortir l'emprunt en principal et intérêts. » — (Adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

PRISE EN CONSIDÉRATION D'UNE PROPOSITION

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Carnot et de plusieurs de ses collègues, relative à l'établissement, à Paris, d'une école nationale d'administration. — (M. Bourbeau, rapporteur.)

La commission conclut à la prise en considération.

Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix les conclusions de la commission.

(Ces conclusions adoptées.)

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. Cazalas. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'organisation des services hospitaliers de l'armée dans les hôpitaux militaires et dans les hospices civils.

M. le baron Le Guay. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de la commission des finances, un rapport sur le projet de loi portant ouverture, pour divers ministères, de crédits supplémentaires sur les exercices 1876 et 1877, et de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

M. Emile Labiche. Au nom de la commission du code rural, j'ai l'honneur de déposer un rapport sur le projet de code rural (chemins d'exploitation).

M. le président. Les rapports seront imprimés et distribués.

(Des conversations s'engagent sur un grand nombre de bancs ; malgré les efforts de M. le président pour obtenir le silence, la séance reste suspendue de fait pendant quelques instants.)

DISCUSSION DE LA LOI SUR LES RÉQUISITIONS MILITAIRES

M. le président. Le Sénat veut-il continuer son ordre du jour et procéder immédiatement à la discussion de la loi sur les réquisitions militaires... (Non ! à gauche. — Oui ! à droite.) ou veut-il suspendre la séance pendant quelques minutes et reprendre ensuite la discussion ? (Oui ! oui ! — Non ! non !)

Il est impossible que la séance se poursuive au milieu de ce bruit. Je demande donc au Sénat de vouloir bien prêter son attention

M. Paul Bethmont. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de la commission du budget, un rapport sur le budget des dépenses du ministère de la marine et des colonies pour l'exercice 1878.

M. le président. Ces rapports seront imprimés et distribués.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur. J'ai demandé la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur. Messieurs les députés, à l'heure où je parais à cette tribune, M. le Président de la République adresse au Sénat, en application de l'article 5 des lois constitutionnelles du 25 janvier 1875, un message pour lui faire part de son intention de dissoudre la Chambre des députés et pour lui demander un avis conforme.

Cette décision ne vous surprendra pas.

A droite. Non, non! Nous nous y attendions!

M. Paul de Cassagnac. Il en était grand temps!

M. le ministre de l'intérieur. Depuis le 16 mai dernier, un profond dissentiment s'est révélé entre M. le Président de la République et cette Assemblée. Notre présence sur ces bancs est le signe de ce dissentiment et ne peut s'expliquer d'aucune autre manière. (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. le Président de la République demeure convaincu, après deux essais sincères mais infructueux, qu'aucun ministre ne peut espérer de réunir une majorité durable dans cette Assemblée... (Exclamations à gauche) sans demander...

Une voix à gauche. C'est un mensonge!

M. Paul de Cassagnac. Allons donc! A l'ordre!

M. le ministre. ... sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales et, par là même, sans en favoriser les progrès. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Plein de respect pour les institutions qui nous régissent... (Exclamations à gauche) et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qu'un pas de plus soit fait dans une voie qui lui paraît conduire à la ruine et à l'abaissement du pays. (Légère rumeur à gauche.)

Il a choisi des ministres qui partagent sur ce point sa pensée et en prennent devant la France la responsabilité.

Quand un désaccord de cette nature éclate entre deux des pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme : c'est le recours au jugement du pays par la dissolution de la Chambre des députés.

M. le Président de la République aurait préféré cependant que la date de cette dissolution fût retardée et que les deux Chambres, avant de se séparer, eussent pu achever l'examen et le vote du budget de 1878.

En invitant, il y a un mois, les Chambres à proroger leurs séances, il avait espéré que l'émotion causée par les derniers incidents se calmerait et qu'une sérieuse session d'affaires deviendrait possible.

Cet espoir ne s'est pas réalisé. (Exclamations et rires à gauche.) La grande majorité de cette Assemblée a cru devoir protester, dans une réunion extraparlementaire, contre l'usage que M. le Président avait fait de son droit. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Un manifeste, partout répandu, commenté avec passion, a propagé dans toutes les parties de la France une agitation qu'il ne peut convenir de laisser durer plus longtemps. (Très-bien! très-bien! à droite.)

D'ailleurs, l'attitude d'hostilité anticipée contre le Gouvernement qu'a prise la majorité de cette Assemblée et des déclarations déjà rendues publiques nous ont enlevé jusqu'à l'espérance que le budget pût être voté par vous. (Exclamations ironiques à gauche.)

Si l'avis du Sénat est conforme à la demande de M. le Président de la République, une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, aura tout le temps nécessaire pour pourvoir aux services de l'exercice prochain.

Le Gouvernement se bornera donc à vous demander quelques lois urgentes qui touchent à des intérêts graves et que vous ne voudrez pas laisser en souffrance. (Applaudissements à droite. — Mouvement prolongé.)

M. Le Cesne. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre trois rapports :

Le premier, au nom de la commission de la marine marchande, sur le projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance des 11 janvier et 5 février 1877, ayant pour objet de modifier plusieurs articles du livre II du code de commerce ;

Le deuxième, au nom de la commission chargée d'examiner les propositions 1^o de M. Le Cesne, 2^o de M. La Chambre sur la marine marchande ;

Le troisième, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition présentée par M. Le Cesne et tendant à modifier la loi du 10 décembre 1874 sur l'hypothèque maritime.

M. Berlet. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au classement d'une route nationale entre Longwy et Pont-à-Mousson.

M. Cyprien Girerd. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, sur le compte de liquidation de l'exercice 1877, d'un crédit de 209,679,000 fr.

J'ai l'honneur de déposer également le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, d'un crédit de 16,722,000 fr sur le compte de liquidation de l'exercice 1877.

M. le président. Ces rapports seront imprimés et distribués.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif à des modifications à introduire à la loi du 13 mars 1875, articles 10 et 53.

M. le président. Le projet de loi sera imprimé et distribué.

M. Gambetta. J'ai demandé la parole.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Gambetta. Avant d'examiner les questions politiques que soulèvera l'interpellation et que soulèvent les nouveaux documents apportés à cette tribune tout à l'heure, je demande à la Chambre de vouloir bien prononcer l'urgence sur le projet de loi qui vient de lui être présenté par M. le ministre de la guerre.

A gauche. Très-bien! très-bien!

M. Gambetta. Je demande également qu'on mette en tête de l'ordre du jour de notre prochaine séance le rapport de M. Girerd sur les comptes de liquidation, en faisant observer que, si la brusque suspension du 16 mai n'était pas intervenue, le vote sur ce rapport aurait déjà un lieu dans cette Chambre, sans qu'on ait attendu l'avis du nouveau cabinet pour pourvoir aux besoins du pays. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Et les comptes du 4 septembre, quand les examinerons-nous?

M. Ernest Dréolle. Oui! Et la liquidation de Tours et de Bordeaux?

M. le président. M. Gambetta demande la déclaration d'urgence du projet de loi présenté par le ministre de la guerre.

Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, prononce l'urgence.)

M. Villiers. J'ai l'honneur de déposer :

1^o Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au déclasse-

ment de l'enceinte de la ville basse de Montmédy (Médy-Bas) ;

2^o Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au déclassement de la carrière de Kéroriou et de l'ouvrage de la carrière du Pape et aux modifications qui seront apportées par ce déclassement dans la délimitation des zones de servitude de la place de Brest (Finistère).

M. le président. Les rapports seront imprimés et distribués.

M. de Gasté. J'ai l'honneur de déposer une proposition tendant à établir à Brest la nouvelle manufacture de tabacs, au lieu de la construire à Dijon.

M. le président. Remettez-moi votre proposition, monsieur de Gasté.

M. de Gasté remet sa proposition à M. le président.

M. le président. La proposition de M. de Gasté a pour objet d'établir à Brest la nouvelle manufacture de tabacs, au lieu de la construire à Dijon.

Cette proposition sera imprimée et renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

M. Paris, ministre des travaux publics. Je demande la parole. (Exclamations à gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet de modifier les clauses du cahier des charges de la concession du canal d'irrigation de la Bourne (Drôme) relatives au mode de paiement de la subvention de l'Etat.

M. le président. Le projet de loi sera imprimé et distribué.

M. Gambetta, outre l'urgence qui vient d'être prononcée tout à l'heure, a demandé que la Chambre mit, en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance, la discussion sur le projet de loi relatif au compte de liquidation. Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que la discussion sur le projet de loi relatif au compte de liquidation sera mis en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.)

M. Gambetta. Monsieur le président, je demande le renvoi du projet de loi, sur lequel l'urgence a été prononcée tout à l'heure à la commission du budget, afin que cette déclaration d'urgence ne soit pas une vaine décision.

M. le président. Le renvoi à la commission du budget est de droit.

M. Bourgeois. Je demande la parole pour faire une proposition

M. le président. Vous ne pouvez pas avoir ainsi la parole.

M. Bourgeois. Je demande alors la parole sur l'ordre du jour.

A droite. Parlez! parlez!

M. le président. Pour faire une proposition, il faut la déposer par écrit. Suivez le règlement!

M. Bourgeois. Eh bien, je vais rédiger et déposer une proposition.

M. Caillaux, ministre des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des députés plusieurs projets de lois :

Le 1^{er}, relatif à une demande de crédits supplémentaires pour l'exercice 1876 ;

Le 2^o, relatif à l'établissement de surtaxes sur les vins à l'octroi de Landrecies (Nord).

Le 3^o, portant ouverture au ministère de la marine et des colonies, sur l'exercice 1877, de crédits montant à 5,732,752 fr.

Le 4^o, portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, d'un crédit de 750,000 francs sur le compte de liquidation de l'exercice 1877.

M. le président. Les projets de lois seront imprimés, distribués et renvoyés, le premier, à la commission du budget, les autres, à la commission des intérêts locaux.

M. le baron Reille, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant répartition du fonds de 4 millions destinés à venir en aide aux départements dans l'exercice de 1878.

M. le président. Le projet de loi sera imprimé, distribué et renvoyé à la commission du budget.

M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre :

1° Un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Allier à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux.

2° Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Mayenne à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour le paiement d'une subvention destinée à la construction des chemins de fer d'intérêt local.

3° Un projet de loi tendant à autoriser le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

4° Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Loire à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

5° Un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le département des Basses-Alpes à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement pour les travaux des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

M. le président. Les projets de lois seront imprimés, distribués et renvoyés à la commission des intérêts locaux.

M. Alfred Naquet. Je désirerais dire un mot sur l'ordre du jour.

Il y a en ce moment-ci parmi nous un certain nombre de nos collègues dont l'élection n'est point encore validée : c'est une question d'état qui a un intérêt pour eux-mêmes et pour la Chambre tout entière.

M. Paul de Cassagnac. C'est une question d'appointments et pas autre chose !

M. Alfred Naquet. Il ne s'agit que d'une simple formalité à remplir, et, en présence des événements actuels, je demande à la Chambre de permettre que cette question de validité vienne immédiatement à l'ordre du jour.

M. Cunéo d'Ornano. Vous et vos amis vous avez invalidé nos élections sans scrupule !

M. Ernest Dréolle. C'est pour ces messieurs une question d'indemnité pendant trois mois !

M. Bourgeois. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dont je me borne à donner lecture :

« A l'occasion des comptes du Gouvernement du 4 septembre, la cour des comptes constate un déficit de 200 millions au moins dont la justification n'a pu être faite.

« En conséquence, je demande que l'examen de cette question importante soit soumis à la Chambre des députés avant sa séparation. »

M. Gambetta. Je demande que le Gouvernement, pour éclairer M. Bourgeois...

A droite. Et la France ! et la France !

M. Cunéo d'Ornano. La France que vous avez dépouillée !

M. le président. Vous n'avez pas le droit d'interrompre l'orateur. (Interruptions à droite.) Je vous répète que vous n'avez pas le droit d'interrompre l'orateur.

M. Gambetta. ... veuillez bien faire distribuer à nos adversaires qui sont là... (Exclamations à droite) et qui ne paraissent pas l'avoir lu, le travail de la cour des comptes.

C'est là-dessus que je compte, s'ils ont encore quelque reste de bonne foi, pour faire cesser une calomnie qu'ils ne se lassent pas de reproduire. (Bruyantes exclamations à droite et cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Bourgeois. C'est, de ma part, une question d'honnêteté et de loyauté.

Quand on a mérité de l'un de ses collègues le titre de dictateur de l'incapacité, ou n'a pas le droit de tenir un pareil langage !

Voix diverses à droite. Très-bien ! très-bien ! monsieur Bourgeois. — A l'ordre, l'orateur ! à l'ordre !

M. Lenglé. Nous demandons que M. Gambetta soit rappelé à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac. ... à l'ordre et à la pudeur !

M. le président. Le caractère des interpellations personnelles qui ont accueilli, à la tribune, l'explication si naturelle qu'y apportait M. Gambetta... (Exclamations à droite. — Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Le Prevost de Launay. Nous ne pouvons laisser mettre en doute notre bonne foi. Nous ne pouvons pas nous laisser insulter par le complice de Ferrand !

M. le président. Vous m'interrompez et vous n'en avez pas le droit. Je rappellerai à l'ordre quiconque interrompra le président.

A droite. Rappelez-nous tous à l'ordre !

M. le président, se tournant vers la droite. Veuillez garder le silence !

M. Paul de Cassagnac. Allons donc !

MM. de Guilloutet, Brierre et d'autres membres de la droite se lèvent et adressent de vives interpellations à M. le président.

M. Robert Mitchell. Ce n'est plus de la présidence, c'est de la complicité. (Vives rumeurs et bruit.)

M. le président. Gardez le silence.

M. le président. Il est intolérable d'interrompre ainsi !

M. Paul de Cassagnac. Nous voulons être protégés.

M. le président. Vous me forcerez à vous rappeler à l'ordre.

M. Robert Mitchell. Vous n'êtes pas président de la Chambre, vous êtes un homme de parti !

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre !

M. Robert Mitchell. Je l'accepte, votre rappel à l'ordre.

MM. de Guilloutet, Brierre et quelques autres membres à droite. Rappelez-nous tous à l'ordre, tous !

M. Robert Mitchell. Je demande la parole sur le rappel à l'ordre.

M. le président. J'associerai au rappel à l'ordre tous ceux qui interrompent violemment.

Quelques membres à droite. Tous ! tous !

M. Robert Mitchell. Je demande la parole pour un rappel au règlement !

M. le président. Veuillez me laisser parler. (Interruptions bruyantes à droite.)

Je n'ai qu'un regret... (Bruit à droite), c'est que le règlement me laisse désarmé et ne me permette pas de pousser plus loin la répression.

M. Robert Mitchell. Faites venir les gardes !

M. le président. Ces violences ne peuvent pas m'empêcher de dire... (Nouvelles interruptions à droite.)

M. Le Provost de Launay. Vous nous laissez insulter par le complice de Ferrand ! (Bruit.)

M. Robert Mitchell. Je demande la parole sur mon rappel à l'ordre. Vous ne pouvez pas me la refuser, monsieur le président !

M. le président. Je vous la refuse positivement.

M. Robert Mitchell. Vous violez le règlement.

M. le président. Vous n'aurez la parole sur le rappel à l'ordre qu'à la fin de la séance. C'est le règlement. (Interruptions et bruit à droite.)

M. Dréolle. Nous attendrons la fin ; elle viendra.

M. le président. Vous aurez la parole à vos risques et périls.

M. Paul de Cassagnac. En attendant, nous demandons le rappel à l'ordre de M. Gambetta.

M. Dréolle. Il y a aussi une fin qui viendra : c'est la fin de ce qui est !

M. le président. Ces violences et ces clameurs ne m'empêcheront pas de dire à la Chambre ce que j'avais commencé à lui dire.

M. Paul de Cassagnac. Ce n'est pas nous qui vous en empêchons.

M. le président. C'est vous qui proférez ces clameurs.

Je disais à la Chambre que la façon dont M. Gambetta avait été accueilli à la tribune... *A droite.* Allons donc !

Quelques membres. Vous n'avez pas le droit de juger.

M. Paul de Cassagnac. C'est un roi alors, que M. Gambetta ? C'est un dictateur !

M. le président. ... ne justifiait pas l'expression dont il s'est servi à l'égard de ses collègues, expression que je blâme énergiquement.

M. Paul de Cassagnac. Qu'il la retire ! qu'il la retire !

A gauche et au centre. Non ! non !

Un membre à gauche. Allez donc faire vos deux mois de prison !

M. le président, s'adressant à M. de Cassagnac. Est-ce que vous pouvez retirer vos interruptions ? (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac prononce quelques mots au milieu du bruit.

M. le président. J'ai fait la justice pour tous.

M. Paul de Cassagnac. Que M. Gambetta retire son mot.

M. le président. Quand vous aurez retiré vos interruptions, je le sommerai de retirer son expression.

M. Dréolle. Quand M. Gambetta viendra à la tribune, il ne pourra plus parler, alors !

M. le président. J'ai dit que vous aviez provoqué M. Gambetta, et que ces provocations ne justifiaient pas son expression. (Exclamations en sens divers.)

MM. Dugué de la Fauconnerie, Brierre et d'autres membres de droite interpellent vivement M. le président.

M. Paul de Cassagnac. Il faudra qu'on lève la séance !

M. Brierre. Retournez donc à Belleville, monsieur Gambetta !

M. le président. Monsieur Brierre, je vous rappelle à l'ordre.

Quelques membres à gauche. L'ordre du jour !

M. de Guilloutet. Que M. Gambetta retire son mot ou qu'il rende l'argent.

(Plusieurs membres siégeant à droite persistent à faire des interruptions.)

M. le président. Vous n'avez pas le droit d'empêcher la délibération de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac. Nous avons le droit de nous protéger.

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac. Que M. Gambetta retire le mot.

Quelques membres à droite. Qu'on le rappelle à l'ordre !

M. Robert Mitchell. Le pays vous jugera !

M. le duc de Feltre. Etes-vous ici le président ?

M. le président. Vous êtes de ce côté à l'état d'insurrection ! (Vives interruptions à droite.) Vous donnez un spectacle déplorable. (Rumeurs à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous vous êtes le complice de l'insulte ! (Bruit prolongé.)

M. Caillaux, ministre des finances, se dirige vers la tribune.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances.

(Le silence se rétablit.)

M. Caillaux, ministre des finances. M. le ministre de l'intérieur a terminé la déclaration qu'il a faite devant la Chambre des députés, au nom du Gouvernement, en lui annonçant que je viendrais lui demander le vote de lois qu'il nous paraissait urgent de voter avant votre séparation, au cas où la dissolution serait prononcée par le Président de la République, après avis conforme du Sénat.

Je viens, en conséquence, vous faire connaître quelles sont les lois que le Gouvernement considère comme particulièrement urgentes et dont il demande le vote à l'Assemblée.

Il y a d'abord une loi portant ouverture, sur le compte de liquidation, d'un crédit de 209 millions pour le ministère de la guerre. M. le président de la commission du budget a, le premier, demandé l'urgence qui a été accordée par cette Assemblée.

Je demande que la Chambre des députés veuille bien voter une demande de crédit de 16,722,000 fr., également sur le compte de liquidation, pour le budget du ministère de la marine, déposée par l'honorable M. Léon Say à la séance du 4 mai, si mes souvenirs sont exacts.

Je demande aussi qu'elle veuille bien se prononcer sur un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires à divers ministères sur les exercices 1876 et 1877, et de crédits spéciaux sur les exercices clos et périmés.

Enfin, dans le cas où la Chambre des députés ne voterait pas le budget de 1878 dans la présente session. (Exclamations ironiques sur un grand nombre de bancs), je demande qu'elle veuille bien séparer de l'ensemble du budget la loi sur les contributions directes... (Nouvelles exclamations), et en vous adressant cette prière au nom du Gouvernement, je vous demanderai la permission de vous rappeler plusieurs précédents, dont un vous appartient particulièrement... (Interruptions à gauche.)

M. Le Cesne. Vous êtes un ministère sans précédent !

A droite. En place ! en place ! les interrupteurs qui sont au pied de la tribune !

M. le président, s'adressant aux membres qui se trouvent au pied de la tribune. Messieurs, veuillez reprendre vos places. Vous ne devez pas venir au pied de la tribune pour interrompre.

M. le ministre des finances. L'année passée, avant la clôture de la session, la Chambre des députés, prévoyant que le vote du budget pourrait être retardé, — ce qui a eu lieu, en effet, — a décidé que la loi sur les contributions directes serait séparée du budget des recettes.

Cette résolution a été prise sur le rapport de l'honorable M. Cochery, qui était rapporteur général de la commission du budget et qui, l'année dernière, a obtenu de la Chambre la décision que je sollicite d'elle aujourd'hui.

Les motifs sont les mêmes ; ils sont peut-être plus pressants encore. Il s'agit de ne pas interrompre la marche des affaires dans notre pays... (Exclamations et applaudissements ironiques sur un grand nombre de bancs.)

Vous savez, messieurs, qu'il est indispensable que le vote de la loi des contributions directes précède la réunion des conseils généraux... (Interruptions), qui sont obligés de procéder au répartition des contributions.

Il est également nécessaire, pour permettre à l'administration des contributions directes, de procéder en temps utile au long travail de la taxation des rôles. (Nouvelles interruptions à droite.)

Je n'insisterai pas et me bornerai à vous soumettre ces observations dont vous connaissez aussi bien que moi l'importance.

C'est pour que la marche des affaires ne soit pas entravée que le Gouvernement vous demande le vote de ce projet ; et pour faciliter le travail de la commission à laquelle j'ai eu l'honneur de m'adresser, j'ai préparé un projet

spécial, distinct du projet général du budget, projet que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre.

J'en demande le renvoi à la commission du budget. (Très-bien ! à droite.)

Quelques membres à droite. L'urgence ! l'urgence !

M. le président. Le projet de loi sera imprimé, distribué et renvoyé à la commission du budget.

M. le président. Il a été déposé à la dernière séance une demande d'interpellation ainsi conçue :

« Les soussignés,

« Considérant que le ministère annoncé ce matin (le 18 mai) par le *Journal officiel* est composé des hommes dont la France a déjà condamné la politique ;

« Que leur présence au pouvoir compromet la paix intérieure et extérieure ;

« Demandent à interpellier le Gouvernement sur la composition du cabinet. »

« Signé : de Marcère, Devoucoux, de Rémusat, Lepère, Floquet, Leblond, Camille Sée, Franck Chauveau, Drumel, Brisson, Madier de Montau, Lefèvre, Dréo, Lockroy, Spuller, Louis Blanc, Bernard Lavergne, Danelle-Bernardin, Laussedat, Tirard, Marcellin Pellet, Albert Grévy, Journault, Robert de Massy, Faye, de Mahy, »

M. le ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de demander la discussion immédiate de l'interpellation.

M. le président. M. le ministre de l'intérieur demande que l'interpellation ait lieu immédiatement.

Il n'y a pas d'opposition ?... (Non ! non !)

La parole est à M. Bethmont pour le développement de l'interpellation.

M. Cunéo d'Ornano. Est-il encore député ?

M. le président. N'interpellez pas ainsi un de vos collègues, monsieur ! M. Bethmont a la parole.

M. Paul Bethmont. Messieurs, la demande de M. le ministre de l'intérieur s'explique facilement.

Après la demande de dissolution qui a été adressée au Sénat, il est naturel, il est nécessaire que le ministère actuel sache, et que le pays sache, en même temps ce que l'Assemblée, ce que les représentants de la France pensent et doivent penser du ministère du 16 mai, de ses origines, de ce qu'il a fait, de ce qu'il fera, de ce qu'il est destiné à faire.

Un membre à droite. A vous mettre à la porte !

M. Cunéo d'Ornano. Il est destiné à vous remplacer !

M. Paul Bethmont. Ce ministère n'est pas nouveau pour nous...

M. Paul de Cassagnac. Vous n'êtes pas non plus nouveau pour nous !

M. Paul Bethmont. Nous l'avons déjà vu devant nous au 24 mai 1873. (Dénégations à droite.) Nous l'avions vu auparavant. J'ose dire que c'est le même ministère, avec cette différence cependant que l'Assemblée nationale, du sein de laquelle il était issu, l'avait déjà condamné et l'avait trouvé à la fois trop monarchique et trop clérical. Elle l'avait, pour ainsi dire, rejeté, et il avait dû abandonner le pouvoir même sous l'Assemblée nationale. (Approbation au centre et à gauche.)

Qu'est-ce donc que les élections de février 1876, je vous le demande ?

M. Paul de Cassagnac. Une surprise !

A gauche. Allons donc !

M. Paul Bethmont. C'est une réponse nette, formelle, précise, faite par la France entière à des partis coalisés. (Exclamations à droite.)

Un membre à droite. C'est une erreur républicaine.

M. Paul de Cassagnac. C'est une surprise qu'on a fait réussir en se servant du nom du Maréchal...

M. le président. N'interrompez donc pas toujours ainsi.

M. Paul de Cassagnac... comme vous vous êtes servi, en 1869, du nom de l'empereur !

M. Paul Bethmont. J'entends dire à M. Granier de Cassagnac une chose que je veux relever pour un instant seulement, et voici pourquoi.

M. Paul de Cassagnac. C'est utile !

M. Paul Bethmont. C'est un tort d'interrompre ainsi, sans aucune raison justifiée, un collègue qui développe une pensée que partage la majorité de ses collègues. C'est entraver inutilement et injustement la discussion. Cependant, il y a un mot que vient de prononcer M. de Cassagnac qui se retrouvera au *Journal officiel*.

M. Paul de Cassagnac. Je l'espère bien !

M. Paul Bethmont. M. Paul de Cassagnac est coutumier d'interruptions qui, lorsqu'elles ne sont pas bruyamment exprimées, ne s'en retrouvent pas moins le lendemain au *Journal officiel*. (Très-bien ! à gauche. — Exclamations à droite.)

Or, M. Granier de Cassagnac a dit ceci, parlant de moi évidemment...

M. Paul de Cassagnac. Assez fort pour que vous l'ayez entendu. (Exclamations à gauche.)

M. le président. Ces interruptions ne sont pas tolérables.

M. Paul de Cassagnac. Ne les tolérez pas alors !

M. le président. Vous n'avez pas le droit d'interrompre sans cesse l'orateur qui est à la tribune.

M. Paul de Cassagnac. Avec ça qu'ils se gênent, eux ! (Rumeurs.)

M. Paul Bethmont. Je ferai d'abord remarquer à M. de Cassagnac que je n'ai jamais interrompu personne, que jamais je n'interromps personne et que je tiens ce procédé de discussion en piètre estime.

Je crois, dans la circonstance actuelle, de mon devoir et de ma dignité de répondre deux mots seulement à cette interruption : M. de Cassagnac a dit que, sous l'empire je m'étais servi du nom de l'empereur, comme dans les dernières élections je me suis servi du nom du Président de la République.

Ma réponse est nette, simple, catégorique. Sous l'empire, je ne me suis pas servi du nom de l'empereur. On le sait... (Interruptions à droite.)

Vous diverses à droite. Et vos amis ! — Et l'affiche !

M. Ernest Dréolle. Vous n'avez protesté que le lendemain !

M. Paul Bethmont. Voici le fait en deux mots.

M. Lepère. Il est inutile de répondre ; tout le monde sait ce qui s'est passé.

M. Paul Bethmont. Il y a eu contre moi, malgré moi, un abus. Ce n'est pas moi qui ai fait l'affiche dont on vient de parler. J'étais à quinze lieues de Rochefort, dans l'île d'Oléron, quand elle a été faite. Je ne l'ai connue que trois jours après sa publication, et quand je l'ai connue, j'en ai arrêté immédiatement l'affichage à Saujon et à Royan. Enfin je n'ai connu, que trois mois après qu'elle a été publiée, une lettre qui se rapportait à l'affiche, lettre qui m'a été attribuée et qui n'est pas de moi.

J'ajoute ceci, c'est que sous l'empire, en face du ministère de M. Emile Ollivier, alors que le plébiscite allait se reproduire, alors que l'empereur allait être le candidat officiel de la France, M. Emile Ollivier me dit la même chose qui vient d'être dite par M. Granier de Cassagnac, et sous l'empire, à la tribune du Corps législatif, j'ai rétabli les faits et j'ai prouvé que c'était une calomnie.

M. Ernest Dréolle. J'y étais, monsieur ! Vous avez dit que c'étaient vos amis.

A gauche. Laissez parler ! — N'interrompez pas !

M. Paul Bethmont. Il faut laisser de côté ces incidents.

M. Ernest Dréolle. Vous avez raison ; n'en parlez pas !

M. le président. Vous ne pouvez pas interrompre ainsi, monsieur Dréolle. Si vous persistez, je serai forcé de vous rappeler à l'ordre. Veuillez garder le silence.

M. Ernest Dréolle. Je rappelle l'orateur à la vérité !

M. le président. Vous n'avez le droit de rappeler personne à la vérité, de votre place.

M. Ernest Dréolle. Je vous demande pardon. Il faut rétablir les faits !

M. le président. Demandez la parole et vous viendrez faire vos rectifications à la tribune.

M. Paul de Cassagnac. L'allégation est inexacte !

M. Ernest Dréolle. Absolument inexacte !

M. Paul Bethmont. Elle est très-exacte. Je reprends, messieurs.

Le pays s'est trouvé en 1876 dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Vous vous rappelez, messieurs, les efforts qui avaient été faits, lorsqu'on a renversé l'illustre M. Thiers... (Interruptions et rires à droite.)

Ah ! messieurs, c'est un nom qui appartient à l'histoire... (Applaudissements prolongés à gauche et au centre), et il est impossible, en prononçant le nom de M. Thiers, de ne pas y ajouter immédiatement l'épithète d'illustre qui définit exactement tout ce qu'il est et ce qu'il restera.

M. le prince de Léon. L'illustre empereur ! l'illustre maréchal ! l'illustre M. Thiers ! Vous avez dit la même chose des trois !

M. Raoul Duval. C'est de la haute éducation politique !

M. Paul Bethmont. Après l'acte du 24 mai 1873 qui a porté à la présidence de la République M. le maréchal de Mac Mahon à la place de M. Thiers, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu se produire tout de suite une tentative de restauration monarchique, et l'on a pu dire avec vérité — car on s'en est vanté — que l'acte du 24 mai 1873 n'avait qu'un but et qu'une raison d'être : cet acte n'avait pas été accompli pour le bien-être de la France, ni dans une pensée de pacification des esprits, ni dans l'intérêt général du pays...

A droite. Allons donc !

M. Paul Bethmont. Non, messieurs, car tous ces grands intérêts étaient garantis, sauvegardés par le gouvernement d'alors, aucun d'eux n'était menacé. (Très-bien ! à gauche et au centre. — Rumeurs ironiques à droite.)

Mais une chose alors était impossible à faire, c'était de toucher d'une façon directe ou indirecte à la République qui, bien qu'elle ne fût pas encore proclamée par la loi constitutionnelle, existait depuis trois années dans les faits, dans les mœurs de la nation, dans le nom même que chacun donnait au Gouvernement et grandissait chaque jour dans l'estime publique et dans la confiance qu'elle inspirait à l'Europe ; je le répète, il y avait une chose impossible à faire, c'était de détruire cette République tant que M. Thiers était au pouvoir.

C'est alors que, contrairement aux intérêts les plus évidents et les plus sacrés du pays, dans un but de restauration monarchique, on s'est empressé d'accomplir l'acte du 24 mai. (Interruptions à droite.) Comment pourriez-vous nier ces faits ?

M. le comte de Colbert-Laplace. Le 24 mai repoussait l'appel au peuple ; le 16 mai ne le repousse pas.

M. le président. Monsieur de Colbert, veuillez bien ne pas interrompre ainsi ! Avez-vous donc pris la résolution d'empêcher toute discussion par vos interruptions ?

M. le comte de Colbert-Laplace. Je disais qu'il y a une différence entre le 24 mai et le 16 mai...

M. le président. Vous n'avez pas la parole. Laissez continuer M. Bethmont.

M. Paul Bethmont. Sans doute, au moment, où M. le maréchal de Mac Mahon a été porté au pouvoir, on a eu soin de dire que le titre de Président de la République était maintenu.

Sans doute, au moment où cet acte s'est accompli, on a vu les ministres qui prenaient le gouvernement déclarer qu'ils ne voulaient rien changer à l'ordre de choses qui existait, tout comme aujourd'hui encore vous les voyez faire une déclaration semblable, à peu près dans les mêmes termes... (Sourires approbatifs à gauche et au centre), dans une situation moins grave, certes, mais enfin avec le même esprit, presque avec le même langage.

Ils venaient déclarer qu'au Président de la République qui descendait si noblement du pouvoir succéderait un Président de la République destiné à maintenir l'ordre de choses établi. Et, cependant, dès le lendemain, alors que l'écho de ces déclarations solennelles n'était pas encore assoupi, ces mêmes ministres, M. le duc de Broglie alors président du conseil, — aujourd'hui encore président du conseil, — et tous ceux qui étaient avec lui, dès le lendemain du jour où ils venaient d'être élevés au pouvoir par la coalition des divers partis monarchiques, ces mêmes ministres assistaient impassibles à des compromis, à des conciliabules, à des démarches qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire la forme de gouvernement qu'ils avaient solennellement promis de sauvegarder et de maintenir. Pour tout dire, messieurs, ces ministres ne voyaient point d'un mauvais œil, mais au contraire semblaient autoriser par leur silence ces tentatives de restauration monarchique qui devaient relever le trône de France au profit de Henri V. (Vive adhésion à gauche et au centre.)

M. Cunéo d'Ornano. Nous n'y étions pas !

M. Paul Bethmont. Comment donc s'étonner, messieurs, que de tels souvenirs, encore si présents à nos esprits, si vivaces dans le sentiment national, dont cette Chambre républicaine est l'exacte représentation, comment s'étonner que ces souvenirs amènent immédiatement une protestation énergique et unanime contre de pareils actes, contre de pareilles tentatives ? Comment s'étonner que cette Assemblée se lève encore dans sa plaine et entière majorité républicaine pour protester contre des ministres qui tiennent le même langage, quand ce sont les mêmes personnes qui viennent dans des conditions plus graves encore et plus solennelles jeter le trouble dans le pays. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Je dois le dire, les faits répondent suffisamment aux paroles que je viens de prononcer.

Voyez ! le ministère actuel est constitué le 17 mai. Que fait-il dès le lendemain ? Pendant que nos ministres, nos ministres à nous majorité, nos ministres qui étaient au pouvoir depuis l'élection de cette Assemblée, avaient tant de peine à obtenir la signature du Président de la République pour faire disparaître de l'administration les préfets qui compromettaient par leur présence l'ordre républicain, l'ordre de choses établies ; pendant qu'on arrachait, — passez-moi le mot, — si difficilement, dans l'administration judiciaire, des changements reconnus nécessaires par tous les esprits éclairés et impartiaux ; pendant que, descendant plus bas encore dans la hiérarchie judiciaire, on obtenait à peine quelques changements de juge de paix, que se passe-t-il depuis un mois ? que se passe-t-il aujourd'hui encore ?

En quatre jours, comme si tout avait été préparé d'avance, — et pourquoi hésiter à le dire, vous le savez bien, tout avait été préparé d'avance... (Oui ! oui ! — Vive approbation à gauche et au centre), — en quatre jours on a bouleversé de fond en comble toute l'administration préfectorale, sous-préfectorale et judiciaire, et l'on a été jusqu'à faire une véritable hécatombe dans les modestes justices de paix.

(C'est vrai ! c'est vrai ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

On a dit que l'acte du 16 mai était un coup de tête. C'est une erreur, messieurs ! cet acte a été un coup de force, revêtu d'apparences légales, sans doute ; mais c'était un coup combiné, voulu, préparé. (Nouvelles marques d'adhésion sur les mêmes bancs.)

M. Paul de Cassagnac. Un coup de balai !

M. Ernest Dréolle. Un nettoyage nécessaire !

M. Paul Bethmont. Et la preuve, c'est précisément ce que je viens de dire, c'est qu'en quatre jours, on a bouleversé, modifié complètement toutes les branches de l'administration française... (Interruptions à droite.)

M. de Saint-Paul. N'est-ce pas ce que vous aviez fait la veille ? On ne fait que suivre vos précédés !

M. Paul Bethmont. Et la preuve, c'est que le même parti, les mêmes hommes, ceux qui sont ministres et ceux qui m'interrompent en ce moment, — qui se plaignaient si bruyamment alors que les ministres républicains accomplissaient avec lenteur, mais avec suite, étude et fermeté, un changement régulier, nécessaire à l'affermissement des institutions républicaines, — ne manifestent aucun étonnement aujourd'hui en présence de cette marée montante de fonctionnaires, qui tous portent, dans tous les départements, le cachet de la monarchie, et par leurs noms, et par leurs prétentions, et par leurs habitudes, et par le profond dédain qu'ils témoignent pour tout ce qui est républicain.

A gauche et au centre. C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !

M. Paul Bethmont. Il y a donc là, je le répète, un coup d'autorité qui a profondément ému la France et qui a été un sujet d'étonnement pour l'Europe. (Applaudissements à gauche.)

Un membre à droite. Et pour Rochefort ! (Rires à droite.)

M. Paul Bethmont. ... qui a inquiété et troublé tous les intérêts, tous, quels qu'ils fussent. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Pourquoi cela a-t-il été fait ? Quels sont les motifs de ce changement ? (Ah ! ah ! à droite.)

Il faut dévoiler cela, ici, du haut de cette tribune, pour que le pays soit mis à même de faire la part exacte des responsabilités ; il faut dévoiler tout, hautement, nettement, et nous hâter de profiter des quelques heures pendant lesquelles cette Assemblée aura encore la parole.

A gauche et au centre. Oui ! oui ! Parlez !

M. Paul Bethmont. Eh, oui, messieurs, malgré les difficultés sans nombre que des hommes d'honneur et des hommes de cœur savaient surmonter ou cacher ; malgré les difficultés sans nombre pour les divers ministères républicains qui se sont succédés sur ces bancs, depuis l'élection de cette Chambre ; malgré les difficultés sans nombre qu'ils rencontraient, et chez les fonctionnaires et probablement à la présidence (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre), si j'en juge par la différence entre la rapidité avec laquelle se donnent aujourd'hui les signatures, au palais de la présidence, et la lenteur si remarquable que l'on mettait à les octroyer alors... (Réclamations à droite.)

M. Anisson-Dupéron. M. Jules Simon a déclaré le contraire dans la séance du 4 mai.

M. Paul Bethmont. ... malgré, dis-je, ces difficultés sans nombre, il s'était produit dans le pays un apaisement merveilleux... (Interruptions à droite.) Je dis merveilleux. Oh ! je le sais, dans cette Assemblée, vous étiez agités ; vous l'étiez d'autant plus que le terrain manquait sous vos pas. Mais dans le pays, au contraire, le calme était profond ; le travail s'accomplissait heureusement, les commandes venaient, les livraisons se faisaient et l'on voyait partout l'industrie et le commerce...

M. Paul de Cassagnac. Nous marchions à la Commune!

M. Paul Bethmont. Messieurs, il n'est pas juste, pendant qu'un homme développe sa pensée, une pensée qu'il est nécessaire de développer, il n'est pas juste de venir ainsi l'interrompre à chaque instant.

M. Robert Mitchell. Chacun son tour!

M. Ernest Dréolle. Ce sont vos procédés que nous adoptons, voilà tout!

M. Paul de Cassagnac. Nous prenons notre revanche!

M. Paul Bethmont. Je dis, messieurs, que la raison d'être du 16 mai se trouve dans ce fait que, après que le pays avait nommé une Assemblée républicaine, il se passionnait davantage pour l'œuvre qu'il avait accomplie. (Rires à droite.) Et vous mêmes le reconnaissez dans tous vos journaux, vous déclarez qu'un peu plus on n'avait plus d'espoir; c'est que, dans tous les départements, où chaque jour les élections se produisaient, même dans l'Ille-et-Vilaine, vous aviez une manifestation nouvelle de l'opinion en faveur des institutions républicaines.

M. Robert Mitchell. C'est faux!

M. le président. Monsieur Mitchell, ce que vous dites est une véritable inconvenance.

M. Robert Mitchell. C'est faux, je le répète.

M. le président. Je vous répète, moi, que c'est une inconvenance qui mérite la censure, et je vais consulter la Chambre.

M. de Saint-Paul. On ne l'a pas consultée pour M. Gambetta.

M. Paul Bethmont. Je demande la permission de continuer...

De divers côtés. Non! non! laissez consulter la Chambre!

M. le président. Le caractère des paroles prononcées par M. Robert Mitchell contre l'orateur, la persistance qu'il y a mise, les interruptions qu'il n'a cessé de proférer dès le commencement de la séance, m'obligent à consulter la Chambre sur la censure.

M. Thirion-Montauban. Quand, à la séance du 18 mai, on a insulté le ministre de l'intérieur, vous n'avez rien dit.

M. le président. Je consulte la Chambre. (La censure contre M. Robert Mitchell est prononcée. — Plusieurs membres à droite et M. Robert Mitchell lui-même ont voté ironiquement pour la censure.)

M. Thirion-Montauban. Je tiens à constater, monsieur le président, qu'à la séance du 18 mai, vous n'avez pas rappelé à l'ordre le membre de la gauche qui a insulté M. le ministre de l'intérieur en lui criant: Au pilori! au moment où il était à la tribune pour lire le message du président de la République.

M. le président. Je ne l'ai pas toléré.

M. Paul de Cassagnac. Si, vous l'avez toléré! Vous ne l'avez pas rappelé à l'ordre!

M. le président. Je n'ai pas toléré le mot; je l'ai supprimé, et j'ai rappelé à l'ordre celui qui l'avait proféré.

M. Paul de Cassagnac. Le mot est au *Journal officiel*! (Bruit.)

M. le président. Non, monsieur! — Si vous avez entrepris de rendre la discussion impossible...

M. Paul de Cassagnac. Nous voulons la justice pour tous.

M. Thirion-Montauban. Et nous ne pouvons pas l'obtenir.

M. le président. Si vous avez entrepris de rendre la discussion impossible, je le constaterai à la face du pays... (Bruyantes exclamations à droite. — Applaudissements à gauche et au centre) et je leverai la séance.

A droite. Levez-la!

A gauche. C'est ce qu'ils veulent!

M. le président. Et le pays en rendra responsable qui de droit.

M. de Guilloutet. Nous ne craignons pas le jugement du pays!

M. le président. Mais je ne me prêterai pas à la continuation d'un pareil scandale...

(Nouveaux applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Le scandale vient du côté des républicains.

M. le président. *se tournant vers la droite.* Vos orateurs ont toujours pu se faire entendre à la tribune, je leur ai toujours maintenu leur droit à la parole.

M. Paul Bethmont. Je demande la permission de continuer.

Je disais que la raison même de l'acte du 16 mai, la situation qui l'a provoqué peut se définir ainsi: une république qui allait chaque jour grandissant dans l'estime de l'Europe et dans la confiance du pays... (Interruptions à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. Avec des membres de l'Internationale dans le Gouvernement!

M. le président. Veuillez garder le silence, monsieur Cunéo d'Ornano.

M. Cunéo d'Ornano. Je constate que l'Internationale avait un de ses membres dans le précédent cabinet.

M. le président. Vous n'avez rien à constater; vous ne devez pas interrompre, et ce que je constate, c'est que vous n'avez cessé de le faire depuis le commencement de la séance.

M. Paul Bethmont. ... la crainte, qui se manifestait de la part de tous les partis monarchiques de se voir définitivement abandonnés, définitivement perdus dans la confiance et dans l'estime du pays. Et de là est venue cette nécessité absolue de faire non pas un coup d'Etat, mais un coup d'autorité, qui s'est accompli le 16 mai pour tâcher d'enrayer ce mouvement admirable de la France et de réaliser des espérances qui n'aboutiront et ne peuvent aboutir, pour ceux qui les partagent, qu'à des désillusions. (Très-bien! très-bien! au centre.)

Voilà quel a été le motif vrai de l'acte du 16 mai.

En voulez-vous la preuve? Cherchez donc par qui cet acte a pu être accompli. Cherchez par qui il a pu être approuvé.

Voyez quelle est la composition du ministère actuel. Si ce qu'on vient de nous lire au commencement de cette séance — ce qui n'est pas un message, mais une déclaration, — si ce qu'on vient de nous lire était l'expression exacte de la situation... (Oui! oui! à droite), est-ce que vous n'auriez pas aujourd'hui, ce que vous aviez, lorsque M. Buffet était à la tête du ministère? A côté de lui, vous aviez deux représentants du parti républicain, deux garants: M. Dufaure et M. Léon Say... Cherchez! où sont-ils aujourd'hui?

M. Paul de Cassagnac. Vous les avez renversés!

M. Paul Bethmont. Ils sont parmi les vaincus, parmi les proscrits, parmi ceux contre lesquels on lutte, parmi ceux que l'on veut vaincre parce qu'ils ont eu confiance dans la République, qu'ils ont cru qu'elle seule peut relever la grandeur de la France et refaire sa prospérité. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Eh bien, il faut le dire, — et c'est loin d'être à l'honneur des partis monarchiques, — il faut le dire, au contraire, à leur confusion prochaine, et inévitable. (Oui! oui! et bravos à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. Le pays répoudra!

M. Paul Bethmont. Il faut le dire, les fauteurs de l'acte du 16 mai n'ont pas assez caché leur jeu! (Nouvelles interruptions à droite.)

Et c'est là précisément ce qui donne à cet acte une couleur si grave, ce qui le rend significatif et si menaçant pour l'avenir du pays. Dans cet acte, en effet, il n'y a rien de déguisé.

Sans doute, en 1873, quand les orléanistes avaient encore des espérances; quand il y avait encore, pour le comte de Paris, l'espoir de devenir dauphin et héritier présomptif du comte de Chambord; quand la France, en pleine paix, se relevait de ses ruines à cette époque, tenter de porter la main sur l'appareil

gouvernemental était, — je ne sais si je dois dire une entreprise criminelle, — c'était tout au moins une audace poussée si loin que tout le monde a en été stupéfait.

M. de La Rochette. Vous voulez dire: rassuré!

M. Paul Bethmont. Mais, du moins, il y avait alors derrière cette tentative hautaine contre la France...

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. Pour la France!

M. Paul Bethmont. ...il y avait une foi monarchique et une espérance qui voulaient se satisfaire. Mais, aujourd'hui, où pourriez-vous puiser une pareille espérance et quelle est donc votre confiance en vous-mêmes pour oser troubler ainsi le pays, quand vous n'avez rien, rien, absolument rien que votre néant et votre impuissance, à lui offrir? (Applaudissements à gauche et au centre.)

Et pourquoi le faites-vous maintenant? Je viens de vous le dire; mais je n'ai pas encore tout dit. Pourquoi le faites-vous maintenant, car ce sont bien les trois partis monarchiques, n'est-ce pas? qui sont ici sur ces bancs en face de nous; c'est bien l'orléanisme que plusieurs d'entre vous désiraient exclure; c'est la légitimité, elle s'est plainte, elle a courbé la tête, je dirai pourquoi...

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. Elle n'a jamais courbé la tête.

M. de La Rochette. On a pu lui couper la tête, mais on ne la lui fera jamais courber!

M. le prince de Léon. Elle ne l'a courbée que quand on l'envoyait à la guillotine!

M. de la Biliais. Les royalistes ne courbent la tête que lorsqu'on les couche sur la guillotine comme Louis XVI!

M. Paul Bethmont. L'honorable duc de Bisaccia a raison; je me suis servi d'une expression qui n'est pas juste, quand j'ai parlé de la légitimité; et il me rendra cette justice que, depuis six ans que nous vivons côte à côte dans les assemblées de notre pays, jamais il n'a entendu sortir de ma bouche une parole qui ne fût pas une parole de respect pour ce parti auquel il appartient. Par conséquent je retire le mot; je respecte le parti légitimiste, parce qu'il a une foi, tandis que les autres partis n'ont que des appétits. (Applaudissements à gauche.)

Non, le parti légitimiste n'a pas courbé la tête; mais il ne s'est pas livré tout de suite et pendant les premiers jours on a pu douter à ce point qu'il fût satisfait qu'ayant déjà le désir de demander la dissolution, on cherchait et on se demandait si on ne pourrait pas trouver dans le Sénat des membres plus complaisants...

M. Ernest Dréolle. Au centre gauche!

M. Paul Bethmont. ... pour voter avec le Gouvernement. Pourquoi donc a-t-il cédé et pourquoi, aujourd'hui, vient-il mettre sa main dans la main du Gouvernement, et faire ce marché de monarchistes coalisés qui cherchent à prendre la France, mais qui, ne pouvant la prendre directement, veulent la laisser, la faire tomber défaillante dans les bras de l'un ou de l'autre? (Applaudissements à gauche.)

J'ai donné deux raisons de l'acte du 16 mai: les progrès que fait chaque jour le parti républicain dans tout le pays, et l'approche des élections aux conseils généraux.

Il y a encore un autre motif plus profond et plus sérieux, qui, depuis quatre années, travaille notre pays et qui, pour le parti légitimiste, est un de ces motifs devant lesquels il vient de s'incliner: c'est que, derrière toutes ces pressions, tous ces desirs et en même temps toutes ces impuissances, il y avait un parti, le parti clérical, qui se sentait perdu. (Exclamations à droite. — Bravos et applaudissements à gauche et au centre.)

M. de Baudry d'Asson. Allons! le mot n'avait pas encore été prononcé: il manquait à la discussion.

M. Paul Bethmont. Messieurs, la situation

qui nous est faite est étrange, nous avons devant nous un ministère qui est profondément divisé au point de vue politique; il n'est d'accord que sur une question, sur la question cléricalle. Nous avons en face de nous trois partis qui luttent contre nous, qui sont, je le répète, profondément divisés entre eux. Le jour où ils auraient la victoire, s'ils pouvaient l'avoir jamais, ce jour-là, nous verrions recommencer le triste spectacle qu'a eu l'Assemblée depuis 1873, cette lutte entre eux qui les rendait ennemis les uns des autres, et qui nous donnerait encore un nouveau triomphe, mais ne nous donnerait ce triomphe qu'après de grandes épreuves et de grandes angoisses pour notre pays. (Vives interruptions à droite.)

Il y a un parti, au contraire, qui, lui, avait un intérêt immédiat, auquel la forme du gouvernement est plus indifférente qu'on ne croit, — la preuve en est qu'il vient de faire capituler, non pas la légitimité, mais quelques légitimistes.

M. de Baudry-d'Asson. Les légitimistes ne capitulent jamais, monsieur!

M. Paul Bethmont. C'est dans l'intérêt religieux et contre l'intérêt du roi qu'il fait appel à un intérêt immédiat.

Ce parti se sentait atteint. Vous aviez émis un ordre du jour qui était pour la France un affranchissement complet, un soulagement absolu, vis-à-vis des craintes, des inquiétudes soulevées par les manifestations audacieuses du parti clérical.

Le parti clérical se sentait atteint, nous avions toute la France derrière nous, et alors, voyant, d'un côté, que le parti républicain croissait en nombre et en force, que, d'autre part, les élections pour les conseils généraux allaient avoir lieu; voyant enfin que cette Assemblée prenait virilement les intérêts du pays, et les indiquait au pays lui-même, lui montrait les dangers de la situation, les dangers du cléricalisme qui dépassait la mesure; sentant que nous avions dès lors avec nous la France entière, cette France foncièrement libérale quoi qu'on fasse, et au point de vue de la forme du gouvernement et de la direction à donner aux esprits, le parti clérical a fait que l'acte du 16 mai a été décidé.

Dans quelles circonstances s'est-il produit? à la suite de quels incidents parlementaires? à cette tribune, d'autres viendront vous exposer l'ensemble des faits, et vous pourrez juger en parfaite connaissance de cause tout ce qu'il y a d'insolite, d'anormal, d'injuste même, dans les reproches adressés et à la majorité et au ministère républicain.

Mais, au début de cette discussion, et pour bien indiquer la situation, — je tenais à le dire, — vous êtes des ministres de coalition, vous êtes des ministres d'impuissance, vous êtes des ministres cléricals! (Applaudissements à gauche — Interruptions à droite.)

M. le comte de Colbert-Laplace. Si l'un de nous avait dit cela de M. Jules Simon, M. le président l'aurait rappelé à l'ordre!

M. Paul Bethmont. Était-il possible que l'on espérât un instant, après un acte pareil, avec une Chambre comme celle-ci, exciter quelques divisions dans le parti républicain? Quelles sont donc les étranges conceptions politiques qui auraient pu faire penser à qui que ce soit, ou des ministres sur ces bancs ou de nos honorables collègues qui siègent à droite, que le parti républicain pourrait être divisé quand il s'agirait non pas de tactique gouvernementale et de lois sur lesquelles il importe peu à la politique et au Gouvernement, que l'on soit dans un sens ou dans un autre; mais quand il s'agissait de la forme du gouvernement, des institutions établies, du repos de la France, de la paix publique, comment aurait-on pu espérer un instant voir naître des divisions dans le parti républicain quand il s'agissait de la patrie elle-même? (Applaudissements à gauche.)

Cette union, messieurs, c'est l'honneur de notre parti; c'est en même temps sa force. De-

puis cinq ans, nous avons toujours été la main dans la main; pourquoi? je vais vous le dire.

A droite. Pour l'amnistie!

M. Paul de Cassagnac. Oui, vous avez demandé la grâce des communards!

Plusieurs membres à gauche, s'adressant à l'orateur. Ne répondez pas!

M. Paul Bethmont. Si je répondrai un seul mot. Ce seul mot, c'est que M. Dufaure l'a demandée comme nous, l'amnistie, qu'il ne l'a pas obtenue du Sénat, et qu'il a déclaré que c'était sur ce vote contraire qu'il avait quitté le ministère.

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. C'est une pure calomnie!

M. Paul Bethmont. J'ai assez de ces interruptions; je ne veux plus y répondre.

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. C'est vous qui l'avez renversé!

M. le président. Veuillez ne pas interrompre; vous n'en avez pas le droit!

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. Je le prends.

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas le droit de prendre un droit qui ne vous appartient pas. Vous vous mettez en révolte contre l'autorité du président.

M. Paul Bethmont. Je dis, messieurs, que cette union est l'honneur du parti républicain, que c'est là ce qui fait sa force dans le pays; c'est ce qui fait que la France entière a confiance en lui et qu'elle le témoignera prochainement d'une manière irrévocable.

Sachez-le, comme sans arrière-pensée il existe une union constante, absolue entre tous les groupes républicains, depuis le centre gauche jusqu'à l'extrême gauche, il y a un lien commun entre tous les programmes républicains, depuis celui de l'extrême gauche, programme vaste, étendu, comme le sont toujours les programmes des esprits qui, devant leur temps, veulent réaliser immédiatement des projets qui, cependant, ne peuvent encore s'accomplir... (Sourires à droite) jusqu'aux sentiments que professe le centre gauche, qui accepte toutes les réformes libérales dans la mesure que comporte l'intérêt conservateur sage et énergiquement entendu.

Oui, messieurs, tous ces programmes, toutes ces nuances forment pour ainsi dire un immense faisceau qui sera le soutien de la patrie, de la France républicaine. (Applaudissements à gauche.)

Voilà quatre ans que cette union dure. Qu'a-t-elle produit?

Voix à droite. Rien! rien!

M. Paul Bethmont. Cette union a produit le relèvement de la France; cette union a affranchi le territoire; cette union a ramené la confiance dans les transactions commerciales; cette union a affermi les institutions républicaines, car, je le dis hautement, — et le pays lui-même vous le signifiera bientôt, — vous aurez beau faire, vous serez vaincus dans l'assaut suprême que vous tentez aujourd'hui contre la République. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. Je demande à la Chambre d'écouter en silence.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, je ne répondrai que peu de mots au discours que vous venez d'entendre. Il me semble qu'un long débat devant vous, à l'heure présente, serait superflu. Le désaccord qui existe entre la majorité de cette Assemblée et M. le Président de la République est tellement profond, tellement absolu, qu'il ne peut sortir de nos délibérations rien qui modifie, soit ici, soit au dehors, une situation politique nette, précise, dévolue désormais au seul jugement de la nation. (Approbation à droite.)

Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Un membre à gauche. Nous avons le pays!

M. le ministre. Voilà le fond des choses tout entier, et notre dissentiment est d'une telle clarté qu'aucune discussion n'aurait le pouvoir ni d'en diminuer ni d'en augmenter l'évidence. (Marques d'approbation à droite.)

Cependant, il ne saurait me convenir de refuser une réponse à l'interpellation. Cette réponse, je la ferai aussi nettement que le commandent à ma parole les devoirs du Gouvernement envers le pays.

Le discours que vous venez d'entendre, quel est-il après tout, sinon la reproduction à cette tribune de toutes les protestations que vous avez déjà élevées contre l'acte du 16 mai par vos manifestes, par vos circulaires, par vos discours? La thèse a pu changer de forme, au fond elle est la même; elle ne fait que reporter du pays dans le Parlement le débat tout entier.

Pour ma part, je saisis volontiers cette occasion de vous dire avec quels sentiments le Gouvernement a assisté aux agitations que je viens de rappeler. Il a profondément regretté pour le repos du pays les fausses alarmes, les chimériques inquiétudes... (Rumeurs à gauche. — Oui! oui! à droite.)... que ces manifestations étaient de nature à provoquer. Il a profondément regretté, dans cet intérêt supérieur du repos public, qu'on n'eût pas écouté la voix qui nous conviait à l'apaisement le 16 mai... (Rires ironiques à gauche)... et qu'on ne se fût pas efforcé de revenir ici avec le calme nécessaire pour une discussion sérieuse des affaires du pays. (Exclamations à gauche. — Très bien! très-bien! à droite.)

Mais j'ajoute aussitôt que M. le maréchal de Mac Mahon n'a pas un seul instant cessé de compter sur la sagesse de la France pour faire justice des attaques dirigées contre son pouvoir et des erreurs coupables jetées dans l'esprit public pour l'égarer. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Qu'avez-vous donc dit au pays et que lui répétez-vous à cette heure?

Un membre à gauche. La vérité!

M. Paul de Cassagnac. Le mensonge!

M. le ministre. Il faut vous suivre dans ce bruyant appel que vous lui avez adressé, et dans cette situation politique que nous traversons, que vous n'avez pas redouté de fausser, d'altérer, de troubler et d'obscurcir. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite. — Réclamations à gauche.)

Il faut enfin et, — pour ma part, j'espère n'y point faillir, — apporter la lumière que frappe le bon sens public et saisit la conscience de la nation.

L'acte du 16 mai, avez-vous dit, est venu troubler l'accord des pouvoirs publics, le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution; il est venu paralyser les affaires et frapper ainsi en plein cœur le commerce et l'industrie; il est venu enfin, dites-vous encore, comme une menace contre la paix extérieure. Voilà ce que vous avez proclamé d'un bout de la France à l'autre...

M. Gambetta. Ce n'est pas tout!

M. le ministre. ... sans souci de la justice, sans souci de la vérité et, permettez-moi de vous le dire, faisant au pays l'injure de penser qu'il pourrait vous croire. (Applaudissements à droite.)

J'espère, messieurs, qu'il ne restera pas grand-chose de ces protestations.

Au lendemain des élections du 20 février 1876, nous avons assisté à un spectacle qui s'est produit immédiatement et qui est le point de départ des événements qui se déroulent aujourd'hui.

Dans le jeu des lois constitutionnelles, il s'est établi sur-le-champ une lutte profonde entre ce que j'appellerai les tendances conservatrices et les tendances radicales. (Murmures à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

Au nom des premières, M. le maréchal de Mac Mahon a confié le pouvoir à un homme éminent, à l'un des plus illustres orateurs de

la tribune française, à un homme d'Etat qui était à la fois vraiment conservateur et vraiment républicain... (Rires d'adhésion à droite), à M. Dufaure, qui s'était le plus associé, dans la dernière Assemblée, à l'œuvre constitutionnelle d'où la République actuelle est sortie. M. le maréchal de Mac Mahon marquait ainsi les deux caractères essentiels de son gouvernement, le respect absolu de la Constitution républicaine, la sauvegarde et la protection de tous les intérêts conservateurs du pays. Mais, en face de lui et contre lui, se dressaient les tendances radicales... (Rires et exclamations à gauche. — Oui! oui! à droite); en face de lui et contre lui, la fraction avancée de cette majorité poursuivait un but incompatible avec tout gouvernement. Ne tenant compte ni des sentiments du Sénat, ni des sentiments du Président de la République, elle tendait visiblement à abaisser devant la Chambre des députés les deux autres grands pouvoirs de l'Etat.

A droite. C'est vrai! c'est vrai!

M. le ministre. Et notamment elle tendait, jusque dans les plus minces détails de l'administration, à absorber le pouvoir exécutif et à fonder sur son impuissance la domination absolue et irresponsable d'une sorte de Convention nouvelle. (Approbation à droite.)

Un membre à droite. Et l'anarchie, par conséquent.

M. le ministre. Je n'hésite point à le reconnaître, cela n'était pas la pensée des hommes modérés qui avaient adhéré au régime nouveau et qui étaient entrés dans cette enceinte avec la loyale intention de le pratiquer, en sauvegardant les intérêts traditionnels du pays; mais ils ont été bien vite entraînés dans le mouvement des influences parlementaires, et cette lutte qui s'était établie entre la République radicale et ce qu'on était convenu d'appeler la République conservatrice n'a pas tardé à aboutir soit au renversement, soit à l'abdication des ministères.

Sans doute, l'opportunisme s'est quelquefois efforcé de tempérer l'intensité de ces conflits. Mais l'opportunisme, messieurs, tout le monde sait ce que c'est. Ce n'est point, — qu'on ne se fasse pas illusion, — ce n'est point le radicalisme corrigé, adouci, transigeant; non! c'est le radicalisme patient, c'est le radicalisme caché qui se ménage le moyen et nourrit l'espérance de surprendre le pays après l'avoir endormi. (Rumeurs à gauche. — Vifs applaudissements à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. C'est le radicalisme par étapes!

M. Paul de Cassagnac. C'est le radicalisme masqué comme le bourreau!

M. le ministre. Cette définition de l'opportunisme, je compte bien que l'honorable M. Gambetta ne me la reprochera pas, car je l'emprunte à l'histoire de sa propre évolution politique.

En 1869, lorsque M. Gambetta était candidat au Corps législatif, il s'est trouvé en présence de ce qu'il a appelé le « Cahier de mes électeurs ». Permettez-moi de vous faire connaître ce cahier :

« Citoyens, au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale, et de revendiquer énergiquement l'application la plus radicale du suffrage universel, tant pour l'élection des maires et conseillers municipaux sans distinction de localité, que pour l'élection des députés... » (Exclamations à droite.)

M. Gambetta. C'est la loi de 1871, que M. de Broglie a votée! (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre. « ... La répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit, et non sur le nombre des électeurs inscrits... »

M. Gambetta. C'était pour réparer les fuites que M. Haussmann pratiquait à Paris!

M. le ministre. « Les délits politiques de tout ordre déferés au jury;

« La liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre et du cautionnement;

« La suppression des brevets d'imprimerie et de librairie;

« La liberté de réunion sans entraves et sans pièges, avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique et sociale;

« L'abrogation de l'article 291 du code pénal;

« La liberté d'association pleine et entière;

« La suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'Etat;

« L'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs également gratuits. » (Exclamations ironiques à droite. — Applaudissements à gauche.)

« La nomination de tous les fonctionnaires publics à l'élection.

A gauche. Très-bien! très-bien!

M. le ministre. Et enfin, — ce qui se comprend peu pour un ancien partisan de la guerre à outrance, — « la suppression des armées permanentes, causes de ruines pour les finances et les affaires de la nation... » (Exclamations et rires à droite.)

Voix à gauche. Lisez tout! — N'escamotez pas!

M. le ministre. Voilà, messieurs...

M. Gambetta. Vous n'avez pas lu la dernière phrase sur l'armée, je la lirai!

M. le ministre. Si vous aviez écouté, vous auriez entendu.

A gauche. Non! non! vous ne l'avez pas lue.

M. le ministre. « ... la suppression des armées permanentes, causes de ruine pour les finances et les affaires de la nation. »

M. Gambetta. Et leur remplacement par les armées nationales!

M. Paul de Cassagnac. Par la garde nationale!

M. le ministre. Cela n'y est pas, mais cela pourrait y être.

Et voici maintenant la réponse de M. Gambetta aux électeurs; voici comment M. Gambetta acceptait le programme sous forme de mandat contractuel.

M. Gambetta. Oni, lisez cela!

M. le ministre. Voici :

« Citoyens électeurs,

« Ce mandat, je l'accepte.

« A ces conditions, je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément aux véritables principes du suffrage universel.

« Les électeurs auront librement choisi leur candidat.

« Les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire.

« Nous voilà donc réciproquement d'accord; notre contrat est complet; je suis à la fois votre mandataire et votre dépositaire.

« Je fais plus que consentir. Voici mon serment : Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain.

« Signé : LÉON GAMBETTA,

« Candidat radical. »

Depuis, le 23 mai 1875, M. Gambetta...

Voix à gauche. Comment! encore?

M. le ministre. ... disait à Belleville :

« Est-ce que le contrat tient toujours? Oui, le contrat tient toujours; le pacte est toujours là. »

« Je comprends que pour l'opportunisme, il puisse être dur quelquefois d'en trainer le fardeau; mais on ne peut pas s'en affranchir. Le jour où l'on viendrait au pouvoir, il faudrait supprimer les armées permanentes... »

A gauche. Oh! oh!

M. le ministre. ... il faudrait confier à

l'élection la nomination de tous les fonctionnaires; il faut, en un mot, et pour se conformer encore à un programme financier dont je parlerai tout à l'heure, désorganiser son pays ou manquer à ses engagements. Voilà l'alternative! (Rumeurs à gauche. — Applaudissements à droite.)

J'avais donc le droit de le dire lorsque nous avons vu, dans de récents débats parlementaires, M. Gambetta modérer les mouvements trop ardents, à son gré, d'une majorité qu'il contient si difficilement et si provisoirement... (Applaudissements et rires à droite), ce n'était point là l'indice d'un changement quelconque dans les aspirations et dans les espérances de son parti; c'était simplement une stratégie politique destinée à dissimuler au pays le but vers lequel on voulait le conduire.

A droite. C'est cela! — Très-bien!

M. le ministre. La vérité est donc ce que j'affirme : à savoir que, sur le terrain des lois constitutionnelles, un combat s'est livré dès le premier jour entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire; un combat dans lequel l'esprit conservateur a toujours été vaincu et duquel nous avons vu sortir, manifestement encouragées par la faveur des fractions avancées de la majorité, manifestement subies par les fractions modérées, jusqu'à des propositions qui amnistiaient la Commune de Paris... (Applaudissements à droite. — Réclamations sur divers bancs à gauche et au centre gauche.)

Et de ce combat entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire, nous avons vu, tantôt sur notre régime financier, tantôt sur l'organisation du service militaire, tantôt sur le jury, tantôt sur la presse, tantôt sur le droit de réunion et d'association, et jusque sur la constitution même de la famille, nous avons vu sortir des propositions qui formaient, par leur ensemble, un vaste plan d'attaque lent, continu, progressif, contre tout ce qui est une force sociale et une garantie conservatrice. (Applaudissements à droite.)

Je vous dénonçais tout à l'heure, messieurs, la majorité marchant à l'absorption des deux autres grands pouvoirs de l'Etat. Je puis ajouter maintenant qu'elle y marchait le drapeau de la désorganisation sociale à la main. (Rires à gauche. — Applaudissements à droite.)

C'est alors qu'est intervenu l'acte réparateur du 16 mai. (Exclamations ironiques à gauche. — Marques d'assentiment à droite.)

Il est intervenu pour arrêter le mouvement, au terme duquel se serait rencontré l'abaissement irrémédiable de la nation française. (Exclamations au centre et à gauche.)

M. Barodet. C'est vous qui l'abaissez!

M. le ministre. Vous le savez bien, quoique vous affirmiez le contraire... (Nouvelles exclamations.)

M. Giraud (Ain). Vous ruinez la France; voilà ce que nous disons!

M. le ministre. ... M. le maréchal de Mac Mahon n'est pas venu porter la main sur une loi quelconque de son pays. Non! non! s'enveloppant, au contraire, dans son droit constitutionnel, invoquant les prérogatives dont ce droit l'a pourvu, il est venu rétablir l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs publics, en sauvegardant contre vos empiétements l'indépendance du Sénat et sa propre indépendance. (Très-bien! sur quelques bancs à droite. — Rumeurs à gauche.)

En vous empêchant ainsi de devenir une Convention... (Applaudissements à droite. — Exclamations ironiques à gauche), savez-vous ce qu'il a fait? au lieu de troubler, comme on l'en accuse, le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution, il l'a sauvée de vos mains... (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche et au centre); il l'a sauvée de vos mains, en même temps qu'il barrait le passage au radicalisme montant peu à peu, d'étape en étape, par des cheminements couverts, à l'assaut de la société. (Très-bien! à droite.)

Vous voulez, je le sais bien, déplacer le débat; vous voulez soutenir qu'au contraire nous avons fait un acte d'hostilité à la Constitution, au nom de je ne sais quelles espérances monarchiques, au nom de je ne sais quelles influences cléricales.

Quelques membres au centre. Oui! oui!

Autres membres du même côté. Ecoutez! Ecoutez!

M. le ministre. Mais vous savez bien que ce n'est pas la vérité... (Dénégations à gauche) et que vous agitez vainement un fantôme qui n'existe pas. (Très-bien! à droite.)

Vous savez bien que nous sommes, nous aussi, les amis de la France de 89. (Bryantes exclamations et applaudissements ironiques au centre et à gauche. — MM. Granier de Cassagnac, Cunéo d'Ornano et quelques autres membres à droite applaudissent. — Exclamations ironiques à gauche.)

M. le ministre. Et pour dire en un mot toute ma pensée. (Exclamations ironiques.)

M. Paul de Cassagnac. C'est la France de 93 qui proteste en ce moment contre vous!

M. le président. Messieurs, veuillez écouter et ne pas interrompre l'orateur par ces exclamations.

M. le ministre de l'intérieur. Pour dire en un mot toute ma pensée... (Exclamations sur quelques bancs au centre.)

M. le président. Ces interruptions sont inconvenantes.

M. le ministre. Nous sommes la France de 89 se dressant contre la France de 93! (Applaudissements à droite, auxquels répondent des applaudissements ironiques à gauche et au centre.)

Vous le savez bien, et vous ne parviendrez jamais à tromper le pays! Vous savez bien que, si nous sommes profondément respectueux de la religion, nous ne le sommes pas moins de la liberté des croyances, vous savez bien que nous sommes sincèrement attachés à l'indépendance de la société civile et que nous ne permettrons jamais dans son domaine des ingérences étrangères. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite. — Bryantes exclamations à gauche et au centre.)

Voilà ce que nous sommes! Vainement vous tentez de donner le change au pays; vous ne parviendrez pas à dénaturer l'acte du 16 mai.

Vous dites que le pays l'a condamné. Moi, je réponds: Le pays le comprend, le pays l'approuve, le pays l'applaudit! (Dénégations à gauche et au centre.)

M. Latrade. Vive la République, alors! (Applaudissements à droite.)

M. le ministre. J'ajoute que la France ne redoute pas davantage, malgré vos suggestions, les conséquences du 16 mai pour ses affaires.

M. Lepère. Les conséquences se sont produites.

M. le ministre. Mais puisque vous lui parlez tant de ses affaires, permettez-moi de vous demander au nom de quelle majorité, au nom de qui, au nom de quels services vous affectez aujourd'hui une telle sollicitude! (Exclamations ironiques à gauche. — Très-bien! à droite.)

Vous êtes élus depuis quinze mois, vous étiez prêts sans doute sur toutes les questions financières, industrielles, commerciales, sur toutes les questions économiques. (Approbatif à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Ils étaient prêts pour les invalidations!

M. le ministre. Les programmes abondaient dans vos circulaires électorales. A vous entendre alors, il semblait vraiment que vous alliez faire une France toute nouvelle, calme, forte, travaillant dans un repos définitif, en dehors de toute agitation politique... (Mouvements divers.)

M. Gambetta. Nous avons compté sans vous, monsieur!

M. le ministre.... remaniant sans se-

cousser ses institutions, imprimant par des réformes vigoureuses un essor nouveau à la puissante fécondité du travail national. (Interruptions au centre.)

* Voilà vos promesses: où sont vos œuvres? (Applaudissements à droite.)

Un membre à droite. Les invalidations!

M. le ministre. Je vois à vos ordres du jour bien des débats politiques stériles, bien des invalidations de pouvoirs... (Rires approbatifs à droite. — Interruptions au centre.)

M. Edouard Lockroy. Vous en verrez encore.

M. le ministre.... bien des interpellations, bien des questions, bien des discussions vaines; mais une œuvre législative ayant eu pour objet direct et précis le développement des affaires publiques, je ne la vois pas. (Exclamations au centre. — Très-bien! à droite.)

M. Latrade. Allez la chercher au Sénat!

M. le ministre. Je crains bien que le pays ne la cherche et ne la trouve pas plus que moi. (Rires approbatifs à droite.)

Cependant, vous aviez déposé en 1876, en arrivant, — c'était la conséquence des circulaires électorales, — 67 propositions de lois se rattachant aux finances, à l'industrie, au commerce du pays; 47 ne sont même pas rapportées. (Nouveaux rires approbatifs à droite.)

M. Horace Choiseul. Eh bien?

M. le ministre. Il est vrai — et je lui rendre justice, — que l'honorable M. Gambetta, lui, n'est pas resté inactif. Il a déposé un rapport qui remaniait tout notre système financier...

M. Gambetta. Vous ne l'avez donc pas lu, que vous en parlez ainsi? Demandez à M. le ministre des finances ce qu'il en pense.

M. le ministre.... tout notre système d'impôts... (Rires approbatifs à droite. — Interruptions à gauche.)

Un membre à droite. C'est gênant pour M. Gambetta!

M. Gambetta. Vous n'en savez pas le premier mot!

M. le ministre. C'est l'impôt sur le revenu substitué aux quatre contributions directes; c'est l'impôt sur la rente, c'est-à-dire l'amodrissement fatal du crédit public... (Exclamations); c'est l'impôt sur les salaires avec l'exercice, c'est-à-dire, l'impôt sur le travail même du pauvre. (Bryantes exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.)

M. Gambetta. C'est honteux!

M. Maurice Rouvier. Vous ne l'avez jamais lu, ou vous ne savez pas lire!

M. le ministre. Mais il est arrivé qu'un ministre que vous avez maintes fois appelé éminent et qui l'est en effet, un ministre sorti de vos rangs, l'honorable M. Léon Say...

M. Gambetta. Il y est toujours, monsieur! (Mouvements divers.)

M. le ministre.... est venu un jour dans la commission du budget et a démontré que le système financier de M. Gambetta jetterait l'alarme dans tous les intérêts.

M. Gambetta. Jamais!

M. Parent. Ce n'est pas exact!

M. Tirard. C'est faux!

A droite. A l'ordre! à l'ordre!

M. Paul de Cassagnac. M. Tirard a prononcé le même mot que M. Mitchell.

M. Robert Mitchell. M. Tirard a dit que le ministre proférait un mensonge. (Bruit.)

M. le président. Qu'est-ce qu'a dit M. Tirard?

Quelques membres à droite. Il a dit que c'était absolument faux.

M. le ministre. Je prie M. le président de ne pas se préoccuper plus que je ne m'en préoccupe moi-même des interruptions ou des outrages qui me sont adressés.

M. Barodet. La France vous écoute et vous juge! (Bruit.)

M. le président. Laissez parler M. le ministre.

Si on a adressé à M. le ministre l'ex-

pression qu'on m'a signalée au pied de la tribune, je ne puis que la blâmer énergiquement.

Au centre. Non! non! — Il n'a pas dit cela!

M. Paul de Cassagnac. Il y a une nuance dans le blâme!

M. Tirard. M. le ministre avait énoncé un fait; je lui ai dit que ce fait était erroné, et j'avais le droit de le dire.

Quelques voix à droite. Et le 4 septembre!

M. le président. M. Tirard n'a pas employé l'expression qu'on lui prête.

M. Robert Mitchell. Il a dit que c'était un mensonge. (Non! non!)

M. le président. Il a dit que c'était inexact.

A droite. Il a dit: faux! faux! (Dénégations.)

M. le président. Veuillez ne pas interrompre. Vous voyez où cela mène!

M. le ministre. Je le répète, on a démontré que le système financier de M. Gambetta serait la perturbation la plus profonde jetée dans les intérêts de ce pays, et depuis on n'a pas même osé lui faire voir le jour de la discussion. (Applaudissements à droite.)

Quant à la loi du budget, cette loi fondamentale de tous les services publics, vous ne l'avez pas même abordée dans la dernière session ordinaire, vous l'avez reléguée aux derniers jours d'une session extraordinaire. (Très-bien! à droite. — Mouvements en sens divers.)

M. Latrade. C'est la faute de la prorogation!

M. le ministre. Sur les questions qui se rattachent au régime des transports, sur l'organisation de notre réseau de chemins de fer, sur toutes ces questions dont un grand peuple se préoccupe si vivement, trois mois de discussions n'ont abouti qu'à la constatation solennelle, éclatante, décisive, de votre impuissance! (Applaudissements à droite.)

M. Allain-Targé. Je demande la parole.

M. Latrade. C'est la prorogation qui a tout interrompu.

M. Maurice Rouvier. Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu comme administrateur de la compagnie d'Orléans?

M. le ministre. Et c'est vous qui venez aujourd'hui nous reprocher de paralyser les affaires du pays... (Exclamations à gauche. — Très-bien! à droite), lorsque l'acte du 16 mai est venu au contraire, en leur rendant la sécurité... (Nouvelles exclamations), leur rendre par là même leur activité et leur puissance. (Vives protestations au centre et à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. Truelle. Tous les présidents des tribunaux de commerce vous ont donné un démenti formel.

M. le ministre. Pendant que vous alliez jeter l'alarme dans les intérêts du pays... (Interruptions et réclamations au centre et à gauche.)

M. Georges Perin. Pourquoi n'avez-vous pas demandé la dissolution au lendemain du 20 février 1876?

M. le président. Monsieur Perin, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre.... lui, le maréchal de Mac Mahon, il allait, sur ce théâtre de l'Exposition nationale, que les coupables passions des partis avaient voulu lui enlever... (Interruptions nouvelles à gauche.)

M. le président. Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs!

M. le ministre.... il allait affirmer que la grandeur industrielle de la France serait toujours la plus vivante de ses sollicitudes.

Le lendemain encore, il allait à Compiègne... (Rumeurs ironiques à gauche) rassurer les populations qui se pressaient, confiantes, autour de lui. Il pacifiait pendant que vous troubliez (Très-bien! à droite), il rassurait pendant que vous alarmiez. (Très-bien! très-bien!) Il provoquait au travail les forces du pays pendant que vous en comprimiez l'essor. (Très-bien!

très-bien! et applaudissements à droite. — Dénégations à gauche.)

Vous n'avez pas craint d'ajouter que l'acte du 16 mai avait été une menace pour la paix extérieure... (Oui! oui! à gauche), oubliant que les hommes qui sont au Gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice du territoire. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

Plusieurs membres, désignant M. Thiers. Le voilà le libérateur du territoire!

(A ce moment, les membres de la gauche et du centre se lèvent et, se tournant vers M. Thiers, le saluent des plus vives acclamations et des plus chaleureux applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne... (Les applaudissements et les acclamations recommencent.)

M. Paul de Cassagnac. C'est M. Thiers qui a dit que la République commençait dans le sang et finissait dans l'imbécillité!

M. le président. Veuillez, messieurs, écouter l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'illustre homme d'Etat... (Agitation.)

M. Barodet. M. Thiers se passera bien de vos éloges.

M. le ministre. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi... (Bruyantes interruptions à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. Ne parlez pas de M. Thiers.

M. le président. Messieurs, si je ne peux obtenir le silence, je suspendrai la séance.

M. Paul de Cassagnac. Vous ne demandez pas la censure

M. le président. J'ai dit ici (à gauche) que si l'on continuait, je leverais la séance comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'Etat illustre qui est devant moi et que personne n'honore et ne respecte plus que moi... (Exclamations ironiques à gauche), l'honneur et la gloire qui lui appartiennent; mais il ne voudrait pas lui-même les revendiquer pour lui seul. (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. Gambetta. Ce que lui ne peut pas faire, l'histoire le fera! Ce que vous ne deviez pas faire, vous, c'était successivement de servir M. Thiers et de le renverser! (Murmures à droite.)

M. de Saint-Paul. C'est votre liquidation qu'il faudrait faire!

M. le président, s'adressant aux députés groupés au pied de la tribune. Veuillez reprendre vos places de part et d'autre.

M. le ministre. Il faut vraiment supposer que ce pays ait perdu toute mémoire pour oser associer l'idée d'un péril de guerre au nom des hommes qui ont été, contre vous-mêmes, les partisans les plus constants, les plus résolus de la politique de paix. Si un péril avait existé, je le dis avec douleur, c'est vous qui l'eussiez fait naître! (Applaudissements à droite. — Dénégations à gauche.)

Plusieurs membres à droite. Oui! oui! Parfaitement!

M. Horace de Choiseul. C'est une insulte à la Chambre!

M. le ministre. ... oui, c'est vous qui l'eussiez fait naître en excitant les défiances des gouvernements voisins. (Protestations à gauche. — Approbation à droite.)

M. Tirard. Et les mandements de vos évêques!

M. le président. Monsieur Tirard, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre. Mais, grâce à Dieu, ils ne pouvaient être accessibles à ces défiances. Ils savent bien que les hommes qui sont maintenant au pouvoir n'ont jamais souffert et ne souffriront jamais une at-

taque quelconque dirigée contre les gouvernements étrangers. Et, qu'il me soit permis de le dire, une lettre écrite aux évêques de France en 1873, et récemment reproduite, a suffisamment prouvé que, pour interdire de telles attaques, le ministre qui est à cette tribune a su faire autrement et plus que le ministre qui l'a précédé. (Exclamations ironiques à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

M. Horace de Choiseul. Vous êtes modeste!

M. le ministre, ironiquement. Ainsi, de vos manifestes et de vos discours, il ne reste rien qu'un démenti infligé à toutes vos accusations. (Rires ironiques à gauche.)

Un membre à gauche. A la vérité!

M. le ministre. Vous avez dit que nous avions menacé la Constitution: nous l'avons protégée contre vous. (Oh! oh! à gauche.)

Vous aviez dit que nous avions paralysé les affaires: nous leur avons rendu la sécurité qui leur manquait... (Exclamations ironiques à gauche.) Vous avez dit que nous étions une menace pour la paix: nous en sommes le gage, malgré vous! (Très-bien! très-bien! à droite.)

L'orateur qui descend de cette tribune a cherché encore à déplacer le débat, et à nous représenter comme les auxiliaires d'un parti. Eh bien, laissez-moi vous faire sur ce point une réponse facile, comme toute réponse sincère et loyale. (Rires ironiques à gauche.)

A droite. Ces rires sont inconvenants!

M. Paul de Cassagnac. Nous n'avons plus des ministres qui mentent, ne l'oubliez pas!

M. le président. Veuillez ne pas interrompre et ne pas interpellier vos collègues!

M. Paul de Cassagnac. Pour quoi rit-on? On n'est pas habitué à ce langage loyal.

M. le président. On a tort de rire et vous avez tort d'interpellier vos collègues.

M. Paul de Cassagnac. Protégez l'orateur!

M. le président. L'orateur répondra; il n'a pas besoin de vous!

M. Paul de Cassagnac. Mais nous avons besoin de lui, nous!

M. le ministre de l'intérieur. Le maréchal de MacMahon appelle à lui tous les conservateurs, et précisément parce qu'il a pris au milieu d'eux ce rôle glorieux de médiateur, il il ne peut être l'auxiliaire de personne.

Je vous dirai toute ma pensée... (Ah! ah! à gauche): la France, messieurs, n'appartient, croyez-le bien, à aucun parti, elle est avec tout bon gouvernement. (Mouvements prolongés en sens divers.)

Un membre à gauche. Elle s'appartient à elle-même!

M. le ministre. Elle se dégage de tous les intérêts de parti qui s'agitent dans son sein pour rechercher et demander toujours ce qui est toujours, sous tous les régimes, le fondement même de la vitalité des peuples: l'ordre, la paix, la stabilité sociale. (Très-bien! à droite.)

Aussi aux conservateurs réunis autour de nous, ne proposons nous pas la politique de telles ou telles espérances, mais la politique des intérêts généraux du pays.

M. Edouard Lockroy. Et des grandes compagnies! (Bruit.)

M. le président. Veuillez donc ne pas stationner ainsi autour de la tribune!

M. le ministre. Qu'on cesse donc, si l'on veut rester dans la vérité et la justice, de nous représenter comme les auxiliaires d'un parti; qu'on cesse aussi, si l'on veut rester dans la vérité et la justice, de nous représenter comme cherchant, par je ne sais quel retour au passé, à refaire un état social dont la France est désormais séparée. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

Voix à gauche. Lequel?

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. La République de 1793! (Bruit.)

M. le ministre. Nous connaissons et nous

aimons la France, telle que nous l'avons devant nous. Il n'y a dans les battements de son cœur rien qui nous soit ennemi ni même étranger... (Mouvement): comme elle, nous aimons et nous voulons l'égalité; comme elle, nous aimons et nous voulons les libertés légitimes... (Interruptions au centre); comme elle, nous acceptons cette loi du progrès qui s'impose...

M. Gambetta. Il n'y que ses mandataires que vous n'acceptiez pas!

A droite. Silence au dictateur!

M. le ministre. ... qui s'impose à tous les peuples, qui est une loi nécessaire, qui est une loi féconde; mais, comme elle aussi, nous savons qu'il n'y a de progrès bienfaitsants et durables que ceux qui s'accomplissent sans briser l'organisation même des sociétés. (Très-bien! à droite.)

Aussi notre politique se réduira-t-elle à des termes bien simples. Nous dirons à la France d'oublier les dissentiments stériles, les vaines discussions, les préoccupations dissolvantes de la politique, pour envoyer dans cette enceinte des hommes particulièrement attachés à favoriser le développement des forces sur lesquelles reposent l'avenir et la richesse des nations. (Très-bien! très-bien! à droite. — Bruit à gauche.)

Ce pays a profondément et cruellement souffert: il est maintenant à une des heures décisives de son histoire.

S'il s'abandonne aux politiques, s'il vient avec eux désorganiser toutes ses institutions financières, administratives, militaires, il court à de proches abîmes; si, au contraire, il conserve sa foi au soldat légal qui vient de l'appeler dans la voie du salut... (Rires à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Ces messieurs se moquent du Maréchal après l'avoir exploité.

M. le ministre. ... S'il sait, à son appel, répudier les vieilles querelles de parti; s'il sait, dans l'union féconde à laquelle il est convié, concentrer pour le travail toutes ses forces vives, le jour est prochain, soyez-en sûrs, où l'on ne saura quelle est la plus admirable: de la grandeur qui n'a jamais péri, ou de la grandeur qui s'est relevée toute vivante d'une chute passagère. (Applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré par un grand nombre de ses collègues dont il reçoit les félicitations.)

M. Gambetta monte à la tribune et attend quelques instants le rétablissement du silence.

M. le président M. Gambetta a la parole.

M. Gambetta. Messieurs, l'orateur qui descend de cette tribune avait débuté, dans les explications qu'il devait fournir à la Chambre, par un mot qui m'avait quelque peu inquiété. Il avait dit qu'il ne serait pas nécessaire, dans la situation où nous étions, qu'il se livrât à un long débat et qu'il lui suffirait de quelques paroles, tant la situation était nette et précise entre le pouvoir exécutif et les représentants du pays, pour justifier la série des mesures qui ont inauguré la prise de possession du pouvoir par les hommes du 16 mai. Eh bien, grâce à Dieu, M. le ministre de l'intérieur ne s'est pas tenu parole à lui-même, et il a déroulé devant vous un long discours à la partie personnelle duquel je ferai une très-brève réponse.

Je ne m'attendais pas en effet que, dans cette exposition des principes et des grandes théories de péril social et de salut public qui ont inspiré la conduite du Gouvernement et des nouveaux ministres, je ne m'attendais pas que ma modeste personne dût tenir tant de place... (Rires à droite.)

Un membre à droite. C'est trop d'humilité!

M. Gambetta. ... et qu'un des principaux motifs de la prise de possession du pouvoir, qu'une des nécessités de ne plus écouter les volontés du pays, de renvoyer ses mandataires, fût puisée dans le programme électoral

que j'avais accepté en 1869. (Rires et applaudissements à gauche.)

Eh bien, je dois dire que vous voyez là, par un des côtés, quelles sont la misère et la pauvreté de la politique qu'on est venu défendre devant vous. (Applaudissements à gauche.) On avait dit, et l'on se croyait très-ingénieur et très-profond, qu'on opposerait la personne respectée et peut-être mieux garantie que par certains conseillers intimes... (Très-bien ! très-bien ! à gauche) du Président de la République à la personne d'un simple député qu'on accuse et qu'on charge, il est vrai, de tous les méfaits qui remplissent la cervelle des ministres. (Rires à gauche.) Mais, messieurs, il a fallu déjà abandonner cette fantasmagorie, cette espèce de fantaisie qui est aussi ambitieuse pour ma personne et que je n'accepte pas, qu'elle est, permettez-moi de le dire, peu respectueuse pour celui dont vous apportez ici les ordres et les pensées. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Quant à nous, nous nous sommes empressés, dès le premier jour, de dénoncer au pays ce piège, qui serait grossier s'il n'était naïf, et de lui dire que si jamais l'heure devait venir de choisir entre un président, dégoûté de ses devoirs ou humilié dans l'exercice de sa politique par un verdict du pays, il y avait un homme dont vous faisiez tout à l'heure l'éloge et dont vous ne célébriez pas.

M. Paul de Cassagnac. Il vous a appelé fou furieux.

M. Gambetta. Vous dites, monsieur?...

A gauche. Ne répondez pas!

M. Gambetta. Je suis résolu à ne rien entendre de ce que vous direz de ce côté... (Exclamations à droite): vous interprétez mon dédain comme il vous plaira. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Votre dédain est un honneur pour nous tous! Nous vous en remercions.

M. Le Provost de Launay. Vous avez l'estime de M. Ferrand!

M. Gambetta. Je tiens à l'estime de ceux que j'aime; quant à ceux que je méprise, je n'en fais aucun cas.

Je connais votre système, vous avez nourri l'habile dessein de m'empêcher de parler: renoncez-y!

M. Paul de Cassagnac. Allez! allez! sur votre balcon, ne vous gênez pas! (Exclamations à gauche. — A l'ordre!)

M. le président. Cette interruption est déplacée. Vous justifiez à l'instant même le reproche que l'orateur vous adresse.

M. Paul de Cassagnac. Il ne s'est pas gêné avec nous!

M. Gambetta. Je comprends trop bien les raisons que la minorité conservatrice peut avoir de se féliciter de la politique du ministère actuel; mais je plains le cabinet qui est sur ces bancs de n'avoir que de pareils auxiliaires. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano. Vous préférez les communards! Vous avez d'autres relations, vous!

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes l'ami de tous les coquins, de tous les incendiaires, de tous les assassins de la Commune.

M. le président. Monsieur Paul de Cassagnac, les paroles insultantes ne doivent pas trouver place ici.

M. Paul de Cassagnac. Ah! pardon, monsieur le président!

M. le président. Vous ne devez pas insulter ainsi vos collègues.

M. Paul de Cassagnac. Vous avez bien laissé insulter le ministre de l'intérieur et la droite tout entière!

M. le président. On n'a pas insulté le ministre. C'est vous qui insultez vos collègues!

M. Paul de Cassagnac. On nous insulte, et au lieu de rester notre président, vous vous faites le complice des insulteurs!

M. le président. Le président dédaigne souverainement l'injure qui lui est adressée par M. Paul de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac. Je vous rends votre dédain, monsieur le président.

Un membre à gauche. Voilà les amis du ministère!

M. le comte de Douville-Maillefeu. Que dit de cela le protégé de l'Empire?

M. le président. Monsieur de Cassagnac, retirez-vous votre parole?

M. Paul de Cassagnac. Il y a deux hommes en face, vous et moi. Vous avez parlé mépris, je vous ai répondu mépris: c'était mon droit.

M. le président. Vous dites qu'il y a deux hommes en face l'un de l'autre? Oui: il y a un président et un député.

M. Paul de Cassagnac. Je suis député comme vous l'êtes vous-même, et en matière d'honneur, je vous vau.

M. le président. Je devrais peut-être, messieurs, après l'outrage sans précédent dans les assemblées délibérantes, que M. Granier de Cassagnac vient d'adresser au président de cette Chambre...

M. Paul de Cassagnac. Après le vôtre! (Exclamations à gauche.)

M. le président. Monsieur de Cassagnac, vous avez commencé par adresser au président des paroles insultantes. Il vous a dit qu'il les dédaignait. C'est alors que vous lui avez répondu que vous lui renvoyiez son dédain. Voilà la vérité rétablie.

Je dis que cette insulte adressée au président n'a pas d'exemple dans les Chambres françaises. Je dis qu'un pareil outrage mériterait l'application de la peine la plus sévère du règlement.

M. Paul de Cassagnac. Eh bien, je l'attends!

M. le président. Je me contenterai de proposer à la Chambre la censure contre M. Paul de Cassagnac.

Je consulte la Chambre sur la peine de la censure.

(La Chambre est consultée et elle prononce la censure.)

M. Paul de Cassagnac. Vous avez laissé M. Gambetta nous insulter sans proposer aucune peine contre lui. Du moment où il n'y a plus de justice, on a le devoir de se faire justice soi-même.

M. le président. Vous usurpez ici, monsieur, un rôle qui n'appartient à personne, celui d'insulter vos collègues... (C'est vrai! — Très-bien! très-bien! à gauche), et, ce rôle, vous venez de l'étendre jusqu'au président de la Chambre.

M. Paul de Cassagnac. Vous n'êtes pas un président, vous êtes un adversaire dans ce moment-ci, un adversaire qui n'écoute que la passion.

M. le président. Je suis votre président.

M. Paul de Cassagnac. Je vous le répète, vous n'obéissez qu'à la passion!

M. Cunéo d'Ornano. Ce n'est pas M. de Cassagnac qui a commencé.

M. le président. La censure a été prononcée contre M. Paul de Cassagnac. Je prie l'orateur de continuer son discours.

M. Gambetta. Je disais, messieurs, qu'il fallait faire tout d'abord justice de cette manœuvre ridicule qui consistait à opposer un député au chef de l'Etat, et j'ajoutais que le pays avait parfaitement compris que sous cette stratégie ministérielle se cachait la crainte vive, aigue, qui possède encore les ministres, à savoir que l'homme illustre qu'ils ont renversé du pouvoir après avoir été obligés d'en suivre et d'en pratiquer, au moins en apparence, la politique se trouvera désigné au pays au jour du scrutin décisif puisque vous voulez consulter le pays, pour reprendre l'accomplissement et le développement de cette République pacifique, légale, éclairée et progressive. (Applaudissements à gauche.)

M. le baron de Septenville. C'est une attaque au maréchal.

M. Gambetta. Je n'attaque personne. J'attaque la politique de ces conseillers qui, à la première heure, ont menacé le pays de la démission du maréchal, et qui, lorsqu'ils ont vu que le pays acceptait cette démission, et que nous l'acceptions aussi sous le sceau de la légalité, ont retiré leurs menaces. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Vous avez parlé comme d'une menace et d'une pression sur l'opinion publique, de la retraite du premier magistrat de la République; c'est vous qui avez posé la question. (Non! non! à droite! — Si! si! et applaudissements à gauche.)

J'affirme que ce sont vos amis: c'est le Français du 17 mai, c'est le Gaulois du 16 au matin: consultez vos auteurs et lisez vos feuilles. (Très-bien! très-bien! au centre et à gauche.)

Eh bien, je dis que quand vous avez vu que la démission était acceptée par la conscience publique...

A droite. Jamais!

M. Gambetta. ...alors vous avez parlé de la dissolution. Et aujourd'hui que la dissolution est acceptée par le pays...

Vox à droite. Vous la repoussez!

M. Gambetta. ...encore bien qu'elle soit incorrecte, injurieuse, illégitime... (Exclamations à droite.) Oui, elle est illégitime, je vous le prouverai... (Applaudissements à gauche.)

Je dis que, quand vous avez vu que la dissolution était acceptée par le pays, acceptée par la majorité de cette Assemblée... (Murmures à droite.)

Vox à droite. Où est-il le pays?

M. Gambetta. Le pays, il est là! Ce sont les 363 qui sont présents sur ces bancs.

Quand on a vu, disais-je, que cette dissolution n'effrayait et ne faisait reculer personne, alors ceux qui parlent de surprise, qui disent que nous voulons tromper le pays, savez-vous à quoi ils ont été réduits? Ils ont été réduits à renvoyer pour un mois les deux Assemblées, c'est-à-dire à se donner le temps de manipuler à leur aise toutes les fonctions publiques. (Réclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous, qu'avez-vous fait? Et les conseils généraux, et les classes entières de citoyens que vous avez voulu rendre inéligibles par votre décret de Bordeaux? Parlez-en donc!

M. Gambetta. Et pourquoi faire, messieurs? On l'avoue aujourd'hui avec une étrange hardiesse, — car je ne veux prendre que des mots qui ménagent les susceptibilités, même les plus irritables, on avoue que c'est pour provoquer et pratiquer largement la candidature officielle à haute pression.

M. Paul de Cassagnac. C'est ce que vous avez fait quand vous étiez dictateur.

M. Gambetta. M. le ministre de l'intérieur se décarnait tout à l'heure à lui-même, dans un langage apologétique, un bill de confiance qu'il est seul à ressentir. (Sourires approbatifs à gauche.)

Il vous a dit avec une jactance que je connais... (Exclamations à droite. — A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président. Messieurs, ce mot n'est pas antiparlementaire.

M. Gambetta. ... pour l'avoir entendu tour à tour... (Nouvelles interruptions à droite.)

Si vous voulez, je dirai avec une assurance, mais je maintiens le mot « jactance. »

Vox à droite. Il est très-bien dans votre bouche.

A gauche. Oui, c'est le mot qui convient.

M. Laroche-Joubert. On fait ce qu'on peut!

M. Gambetta. Certainement, chacun fait ce qu'il peut, et mon interrupteur est un homme qui fait beaucoup.

Un membre à droite. C'est heureux pour lui!

M. Gambetta. Voulez-vous que je le nomme et que cette capacité fasse frissonner d'émotion toute l'Assemblée? (Hilarité à gauche et au centre.)

Je disais que le ministre de l'intérieur, célébrant tout à l'heure son énergie — comment dirai-je? — épistolaire, se comparait, non sans orgueil, au ministre qui l'avait précédé et il faisait pressentir qu'il ne prendrait pas autant de précautions que ses prédécesseurs pour réprimer soit la liberté de la presse, soit la liberté de colportage, soit la liberté de réunion, et qu'il était décidé à sauver la société en intimidant les colporteurs, les cabaretiers et autres menues petites gens. (Rires approbatifs à gauche.)

Faut-il le dire? au fond, je crois qu'il y a deux courants politiques dans la nouvelle association de M. le duc de Broglie et de M. de Fourtou; il y a ceux qui sont leurs maîtres, et puis il y a M. de Fourtou qui semble, d'après les déclarations qu'il a faites, n'avoir pris le pouvoir que pour protéger la Constitution contre les républicains. (Sourires ironiques à gauche.)

Messieurs, je vous assure qu'il n'y a personne dans cette Assemblée aussi convaincu que moi de la sincérité, de la fidélité, des convictions et de l'élevation de caractère de M. de Fourtou. (Rires et applaudissements à gauche.) Quand il dit à cette tribune, en prenant la France à témoin, que le 16 mai est une œuvre républicaine, une œuvre qui a pour but d'assurer la stabilité des institutions du 25 février 1876, lesquelles couraient un immense péril entre les mains de ministres républicains et d'une majorité républicaine, à coup sûr il m'inspire une entière confiance, et je pense que le pays la partage.

Ce que je ne pense pas, c'est que tous ses collègues la partagent. (Rires à gauche.)

Ainsi, par exemple, à qui ferez-vous croire que M. le duc de Broglie ait été si subitement épris des institutions républicaines, qu'il soit venu au secours de ces institutions, ou parce que M. Dufaure, ou parce que M. Jules Simon, ou M. Waddington, ou les autres ministres dont je ne cite pas les noms, mais qui étaient aussi dévoués et sincères, les mettaient en péril, sauf peut-être M. le duc Decazes qui pense, sans doute, au point de vue des électeurs parisiens, être un républicain très-ferme. (Applaudissements et rires ironiques à gauche et au centre.)

Mais, messieurs, il est difficile de penser que l'honorable M. Brunet, ancien magistrat, à qui on a confié l'instruction publique, pendant que M. le duc de Broglie prenait les sceaux... (Sourires à gauche), soit, lui aussi, bien d'accord avec M. le ministre de l'intérieur. A qui ferez-vous croire que M. Brunet, qui s'est présenté aux électeurs de la Corrèze en affirmant ses convictions bonapartistes, à qui ferez-vous croire que ce ministre, à qui l'on confie la direction de l'éducation dans ce pays-ci et qui, dit-on, s'apprête à faire des instituteurs une hécatombe analogue à celle qui a passé sous le couteau de M. de Fourtou...

M. Paul de Cassagnac. C'est ce que vous avez fait vous-même! Un préfet, nommé par vos amis, il y a deux mois à peine, a changé plus de soixante instituteurs dans le Gers.

M. Gambetta. Ce que j'ai fait, je l'ai fait en temps de révolution... (Oh! oh! à droite), et je suis prêt à le refaire; mais je vous demande si, oui ou non, la Constitution a fermé l'ère des révolutions. Messieurs, je sais bien, — et c'est là précisément le grief que je fais aux ministres, — je sais trop que tous ces dévoués serviteurs de la politique du 16 mai sont les ennemis jurés de la Constitution; seulement il y a ceux qui n'osent pas le dire et ceux qui osent le dire et le déclarent tous les jours. (Applaudissements à gauche.)

Comment! messieurs, on a osé dire que nous avions trompé le pays!... Savez-vous ce que nous avons fait? Nous avons contenu l'in-

dignation du pays. (Applaudissements à gauche. — Exclamations ironiques à droite.)

Si la dissolution est prononcée, si le Sénat donne un avis conforme à ce qu'on sollicite de lui, — ce qui n'est pas encore tout à fait sûr, malgré les dernières tractations que vous avez faites avec les partis hostiles à la Constitution, — si la dissolution, dis-je, est prononcée, je ne vous demande qu'une chose, pour ma part: c'est de l'obtenir le plus tôt possible, afin que vous ne prolongiez pas l'agonie du pays... (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Soyez tranquille, on ne fera rien de ce que vous avez tenté de faire en 1870.... (Bruit. — N'interrompez pas!)

M. Gambetta. ...c'est, puisque vous voulez prendre le pays pour juge, puisque vous prétendez que le pays n'est plus représenté par nous, c'est de ne donner que le moins longtemps possible le spectacle de gens qui n'ont pris le pouvoir que pour sophistiquer le suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Il n'y a qu'un moyen, un seul...

M. Paul de Cassagnac. Parlez-nous donc du décret de Bordeaux! Parlez-nous donc des inéligibles!

M. Gambetta. Quand vous aurez récité toutes vos interruptions, je poursuivrai...

Je dis qu'il n'y a qu'un moyen de prouver que vous ne voulez pas dénaturer le verdict du pays, que vous ne redoutez pas la conscience publique, c'est d'aller devant le pays le plus tôt possible, devant le pays qui se contentent parce qu'il vous juge, parce qu'il est fort, parce qu'il saura bien un jour rentrer dans le droit constitutionnel.

M. Brierre. Faites donc l'appel au peuple!

M. Gambetta. Je dis, messieurs, qu'il n'y a qu'un moyen d'établir la sincérité de votre politique: c'est de consulter le pays, non pas en abusant des délais jusqu'au dernier jour, mais en l'interrogeant loyalement avant la fin de juillet.

Et si je parle ainsi, c'est parce que vous êtes venus à cette tribune nous parler de lois, de lois d'affaires qu'on aurait tenues en suspens, et que vous aviez hâte de voir voter.

Voyons, abordons ces sophismes.

Il y a une première question, c'est le budget de 1878. Votre message — celui que vous avez lu aujourd'hui et qui n'est que la paraphrase du premier, — veut bien reconnaître que toutes les clameurs qu'a poussées une certaine presse sur le refus du budget tant que vous n'auriez pas obtenu la confiance de la Chambre, que ces clameurs étaient aussi vaines qu'intéressées.

En effet, à la fin de votre message, vous reconnaissez qu'il y aura largement le temps, avant l'expiration de l'année 1877, pour voter le budget de 1878, et, par conséquent, pour ne tenir en suspens aucun service public. Débarrassez donc la polémique de vos officieux de cette constante diatribe, car vous savez bien que l'ajournement du budget, que la défense des droits budgétaires de la Chambre, c'est la sanction de tous nos autres droits, c'est la garantie que le pays ne tombe pas en despotisme, que notre résistance est aussi légitime qu'elle peut être fructueuse et efficace, et qu'elle ne saurait à aucun degré vous autoriser à présenter cette Chambre comme une Chambre qui n'aurait cure ni souci des grands intérêts du pays. (Applaudissements à gauche.)

Ecartons donc cette question du vote du budget de 1878, car la faute pèse déjà sur vous de l'avoir retardé d'un mois; faites en sorte qu'un nouveau délai, résultant d'une tardive convocation des collèges électoraux, ne vienne encore aggraver votre responsabilité.

M. Paul de Cassagnac. L'année dernière vous n'étiez pas si pressés de voter le budget; vous avez attendu jusqu'à la dernière heure!

M. Gambetta. L'année dernière, on a voté

le budget en temps utile, et il importe peu de savoir si c'est à la dernière ou à l'avant-dernière heure. (Rires à droite.) Ce qui importe, c'est qu'il ait été voté en temps utile; or, c'est incontestable, et vos ricanements n'y changeront rien.

Vous êtes venus également vous plaindre de ce que la Chambre n'avait discuté ni voté les lois d'affaires; vous avez dit que cette Chambre n'avait rien fait.

Vous avez oublié ce que le pays n'a pas oublié, grâce à Dieu! c'est que c'est le Sénat, — non pas le Sénat-institution, mais le Sénat-majorité, le Sénat conduit par ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui au pouvoir, — qui avait entravé la discussion et le vote de ces lois. (Approbation à gauche.)

Car il faut bien s'expliquer. Nous sommes en face d'hommes qui ne sont pas ancrés dans la Constitution; nous n'avons pas devant nous des hommes qui la défendent avec des tendances particulières, mais conformes à l'esprit de la Constitution. Non! non! Si cela était, s'il y avait un parti whig et un parti tory dans la République, nous pourrions discuter, et faire de la politique parlementaire; nous pourrions croire que le Président n'obéit qu'à des tendances constitutionnelles. Mais tout le monde sait qu'il n'en est pas ainsi; tout le monde sait qu'il vous serait impossible de dire avec sincérité que, parmi vous, il y en a un seul qui n'ait pas un idéal politique différent de la forme qui nous régit aujourd'hui. (Vive approbation à gauche.)

Eh bien, si cela est vrai, si cela est indé-

niable...

M. Paul de Cassagnac. Ce sont ceux-là qui vous ont donné la République. Vous êtes ingrat envers eux.

M. Gambetta. Non, ceux qui nous ont donné la République, ils sont encore sur nos bancs ou au Sénat sur les bancs de nos amis; ceux qui ont fondé la République, ce sont les hommes, comme M. de Rémusat, M. Thiers, M. Casimir Perier, qui ont apporté l'appoint de leur patriotisme à nos aspirations démocratiques. (Vive approbation.) Ce sont ces hommes qui ont constitué cet immense parti qui se confond aujourd'hui avec la nation et qui a été affirmé aux dernières élections générales par sept millions sur huit millions de suffrages exprimés. (Exclamations et réclamations à droite.)

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. Vous vous trompez! Vous avez obtenu 3,500,000 de suffrages; la minorité en a obtenu 3,000,000 et si l'on y joint les abstentions, c'est 7,000,000 de suffrages qu'elle a eus contre vous!

Vous comptez mal.

M. de Baudry d'Asson. Pas fort en addition, pour un président de la commission du budget!

M. Paul de Cassagnac. Ils ne savent pas compter, n'ayant pas l'habitude de rendre leurs comptes!

M. Gambetta. Ceux qui nous ont aidé à faire la République, ce sont les hommes de ce parti composé de ce que la France avait de plus illustre et de plus expérimenté dans la politique; ce sont les citoyens les plus éminents, portant des noms qui répandaient au dehors, dans toute l'Europe, dans tout l'univers, l'illustration française. (Bruit à droite.) Si vous contestez, je citerai les noms! Voulez-vous me dire, depuis que ces hommes, sous la conduite du plus éminent d'entre eux, ont fondé la République dans ce pays-ci, voulez-vous me dire quel jour, à quelle heure ils ont été désavoués par le pays?

M. Cunéo d'Ornano. Nous le verrons!

M. Gambetta. Vous dites: Nous le verrons! Mais nous l'avons vu.

M. Paul de Cassagnac. Faites donc le plébiscite, comme vous le demandiez vous-même au Corps législatif en 1870!

M. Gambetta. Messieurs laissez-moi parler. C'est intolérable!

M. Paul de Cassagnac. C'est vous qui êtes intolérable, et cependant nous vous tolérons depuis longtemps, depuis trop longtemps.

M. Gambetta. On dit : Nous le verrons ! Mais, messieurs, nous l'avons vu. Il s'est trouvé, il y a tantôt quinze mois, une administration qui était composée d'hommes que nous connaissons — je ne parle pas de l'administration supérieure de l'Etat, je parle des fonctionnaires politiques dans le pays, préfets et sous-préfets. — Eh bien, nous avons vu cette administration tenter la candidature officielle. Et tenez ! vous reprochiez tout à l'heure à cette Chambre d'avoir débuté par des annulations de pouvoirs ! Vous oubliez qu'elle avait alors à faire justice d'une scandaleuse pression officielle : vous oubliez qu'elle avait reçu mandat des électeurs de rétablir la vérité électorale... (Interruptions diverses à droite.)

M. Haentjens. Nous protestons et les électeurs ont déjà protesté avant nous en réélisant ceux dont vous avez invalidé les élections ! Nous avons été assez vengés de vos scandaleuses injures !

M. Gambetta. Vous oubliez que cette Chambre, venant après un cabinet où le ministre dirigeant avait faussé, au profit des opinions et des partis les plus hostiles à l'établissement de la République, tous les ressorts administratifs, à tel point que lui-même, dans quatre collèges choisis par lui, il s'est attiré la plus sanglante réprobation qui ait jamais frappé un ministre dans aucun pays. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Vous parlez de M. Ricard !

Un membre à gauche. M. Ricard n'était pas ministre au moment des élections !

M. Gambetta. Ah ! vous avez oublié cette histoire ! Elle est d'hier ; vous voulez la recommencer ; d'accord ! ce ne sera pas... (Interruptions à droite.)

Il est donc vrai que vous ne voulez pas entendre vos contradicteurs, messieurs... (Exclamations à droite) et que vous ne voulez pas laisser parler vos adversaires ?

M. Paul de Cassagnac. Dites la vérité, nous vous écouterons ; mais cela vous est difficile.

M. Gambetta. La vérité ! mais vous viendrez l'apporter à cette tribune, si vous l'avez...

M. Paul de Cassagnac. Si vous voulez ! Vous savez que cela ne me gêne pas !

M. Gambetta. ...mais laissez-moi parler. Cette expérience est d'hier, et c'est bien parce qu'elle a détruit tous vos rêves d'espérance... (Exclamations à droite), toutes vos coupables convoitises... (Quelques membres à droite imitent la voix de M. Gambetta. — Rumeurs au centre.)

Ainsi donc, voilà où nous en sommes arrivés... (Oui ! oui !), à des saturnales semblables ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Un membre à droite. C'est votre exemple !

Un autre membre. Votre seule présence à la tribune attire ces interruptions.

Un troisième membre. Vous êtes un comédien !

M. Gambetta. Eh bien, faites ! vous êtes à peu près taillés pour ne pas dépasser ce genre d'imitation. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Oh ! vous êtes tout à fait régence, monsieur, genre Louis XV ! (Bruit.)

M. Gambetta. Eh bien, messieurs, je disais que c'est parce que le pays avait trouvé le moyen de faire entendre sa voix et de signifier sa volonté malgré l'oppression d'un corps administratif hostile, malgré la corruption et des oppressions de toutes sortes... (Interruption à droite), que c'est parce que le pays avait dit hautement ce qu'il voulait, en donnant une majorité de deux cents voix à la République, que vous avez été réduits... (Interruptions et bruit.)

M. Brierre fait une interruption qui se perd dans le bruit.

M. le président. Monsieur Brierre, veuillez donc garder le silence !

M. Gambetta. ...que vous avez été réduits à vous dérober derrière le Maréchal et à vous cacher derrière cette épée qui constitue votre ressource de prédilection...

M. Paul de Cassagnac. Contre vous !

Quelques membres à droite. Nous ne nous en sommes jamais cachés !

M. de Baudry-d'Asson. C'est une insulte au Maréchal ! Nous ne la relèverons pas, car son épée c'est l'épée de la France honnête. (Bruit. — Laissez parler !)

M. Gambetta. Vous en êtes réduits à troubler l'esprit du premier magistrat de la République et à lui faire croire qu'il va sauver l'ordre, les affaires, la Constitution et la paix.

Ah ! que vous devez rire entre vous de cette politique ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Rire de vous, oui ! (Bruit.)

M. Gambetta. Car enfin, il y a quelque chose qui domine la situation : tous ces partis coalisés par une haine commune contre la démocratie et contre la République n'agissent pas tous...

M. Paul de Cassagnac. Ce n'est pas la même chose !

M. Gambetta. Si, monsieur, c'est la même chose. (Non ! non ! à droite.)

M. Ernest Dréolle. Vous êtes la démagogie !

M. Paul de Cassagnac. Et la dictature incapable !

M. Gambetta. Je dis, et je m'explique, je dis que des divers partis associés, celui qui rêve encore le retour du fils des rois de France...

M. Paul de Cassagnac. Qui rêvent votre disparition d'abord ! On verra ensuite !

M. le président. N'interrompez pas sans cesse, c'est intolérable !

M. Gambetta. Que voulez-vous ? quand on a ce génie, on ne peut le contenir, cela perce malgré soi. (Rires approbatifs et applaudissements répétés à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Notre génie est différent, monsieur. Moi, je n'ai pas eu le génie de la lâcheté, de la lâcheté dans la guerre étrangère et dans la guerre civile !

Quelques voix à droite. Très-bien !

M. Paul de Cassagnac. L'homme qui s'est toujours sauvé devant les Prussiens comme devant la Commune !

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre une seconde fois.

M. Dréolle. Il a eu raison de dire cela !

M. le président. Non, monsieur !

M. Dréolle. Si ! il a eu raison ! (Exclamations diverses et bruit prolongé à droite.)

M. Gambetta, tirant sa montre pour regarder l'heure. Je dirai ce que j'ai à dire ; nous avons le temps (Le bruit et les interruptions continuent à droite.)

M. le président, se tournant vers les interrupteurs. Ce n'est pas là le spectacle d'une Assemblée délibérante. Je voudrais que le pays vous vît, pour qu'il pût vous juger.

À droite. Et nous aussi, nous voudrions qu'il assistât à la séance !

M. le président. Vous n'avez pas la tenue de députés ! (Violentes protestations à droite.)

M. de Guilloutet. L'orateur tient-il le langage d'un député ?

M. le président. Vous avez pris la résolution d'empêcher l'orateur de parler.

Cette tenue est intolérable !

M. Gambetta. Je dis, messieurs, que les trois partis associés — je devrais peut-être parler aussi, si je prenais le programme politique de M. le ministre de l'intérieur à la lettre, d'un quatrième parti politique — je dis que ces quatre partis associés pour la conduite de la campagne électorale qui doit suivre la dissolution de la Chambre, ne sont pas tous guidés par le même esprit.

En effet, il y en a qui peuvent croire dans le cabinet que le Maréchal constitue à lui tout seul une politique, et que le Mac Mahonisme, — puis qu'il faut l'appeler par son nom...

M. de Baudry-d'Asson. Le Mac-Mahonisme vaut bien le Gambettisme !

M. Gambetta. ...est un régime politique : personne n'ignore en fait qu'il a été question de fonder un régime semblable avec le Maréchal, sa vie durant et pendant un temps d'ailleurs incertain. C'est ce que M. de Fourtou appelait tout à l'heure la stabilité assurée par le développement des principes constitutionnels et la foi du pays dans le Maréchal.

Je me garderai bien de discuter ce système politique ; je le constate et je passe.

À côté de ceux-là, nous avons ceux qui pensent qu'au contraire, jusqu'en 1880, le Maréchal est chargé de garder la place du roi, et que d'ici à 1880, si on faisait des élections avec un certain art, de telle manière que chaque circonscription électorale — messieurs, ce serait un miracle, mais dans ce parti on croit aux miracles... (Sourires), — que chaque circonscription électorale pût produire un légitimiste, alors, en 1880, le roi pourrait revenir qu'il ne s'y opposera pas, — on a eu bien soin de faire stipuler par le Maréchal, et il paraît qu'il s'est engagé, du moins c'est ce que les correspondances de l'Union et de l'Univers nous ont dit...

Un membre à droite. Sans condition !

M. Gambetta. A condition ou sans condition, comme vous voudrez ; j'accepte votre version, si elle vous plaît mieux. (Rires au centre.)

C'est ainsi, messieurs, que l'on entre dans la période de la dissolution avec le doux espoir de créer une majorité royaliste qui, mon Dieu ! priera le Maréchal d'avancer un peu la rentrée du roi, et il n'y fera pas obstacle cette fois, puisqu'on avait déjà la promesse qu'il ne devait pas y faire obstacle non plus au mois d'octobre, en 1873, si le roi acceptait le drapeau tricolore. (Interruptions à droite.)

Je ne dis pas que telle soit l'opinion du Maréchal ; je crois même que son opinion est contraire, et si vous voulez toute ma pensée, je crois qu'en effet il est mac mahonnien avant tout, et qu'il vous le prouvera.

M. Paul de Cassagnac. Pourvu qu'il vous le prouve à vous, cela nous suffira !

Un membre à droite. Pourvu qu'il ne vous cède pas la place, c'est tout ce que nous demandons.

M. Gambetta. Mais à côté de ce rêve légitime, il y a une autre conception qui se croit peut-être mieux en posture... (Rires à droite), qui en tout cas paraît mieux servie. (Interruptions à droite.)

N'ayez pas peur, j'irai lentement, mais j'irai. C'est peut-être de l'opportunisme comme on me le reproche, mais j'appliquerai ici l'opportunisme dans toute sa rigueur au risque de vous lasser. (Mouvements divers.)

Il y a, dis-je, une troisième conception politique dont les hommes qui s'en sont faits les parangons ont joui longtemps dans ce pays d'un grand crédit, et qui s'attribuent volontiers une haute capacité déjà plusieurs fois éprouvée au pouvoir pour faire réussir les combinaisons qu'ils rêvent dans leurs salons, ou même dans leurs boudoirs.

On connaît cette politique qui a pour but de fonder un stathoudérat qui ne serait lui-même qu'un achèvement vers une royauté modérée, pondérée et qui, à la longue, à la suite d'un événement, d'un accident heureux finirait, par devenir aussi légitime que possible. (Rires approbatifs au centre et à gauche.)

Il y a qu'un malheur dans ces savantes combinaisons, c'est que malgré qu'on ait le titre du pouvoir, la direction, l'autorité, l'influence, l'amitié des princes, qu'on ait tout prévu, tout agencé, on s'aperçoit toujours qu'il ne sert de rien d'avoir les fonctionnaires, d'avoir même de grands commandements militaires, si l'on n'a pas le suffrage universel, et que le stathou-

dérat pourrait bien n'être qu'un rêve insaisissable et irréalisable, et alors on s'est dit : Si nous tâchions d'arriver à nos fins avec le suffrage universel travaillé, non pas supprimé; car nous avons voulu déjà le supprimer en 1872, en 1873 sans pouvoir y réussir, nous avons fait une vaine tentative pour toucher à la bête monstrueuse, à la bête populaire, à cette bête du nombre qu'on dénonce perpétuellement, qu'on soit à la Chambre, au Sénat ou à l'Académie. Mais la bête ne s'est pas laissé faire; on n'a pas pu la dompter.

Si nous tâchions par un moyen détourné de lui enlever sa force, sa virilité et surtout ce détestable penchant qu'elle a pour la République!

M. Granier de Cassagnac. Avec le décret de Bordeaux, on déclarait les impérialistes inéligibles.

M. Gambetta. Monsieur, à Bordeaux, j'ai fait mon devoir... (Bryantes interruptions diverses à droite.)

M. Ernest Dréolle. M. Jules Simon vous a mis à la porte.

M. Gambetta. Il reste un autre parti... (Bruit à droite.) Il reste un autre parti...

M. Ernest Dréolle. A notre tour!

M. Gambetta. Celui-là, oh! mon Dieu, il est partagé en plusieurs groupes. Il est vrai que les groupes ne sont pas nombreux, mais ils sont très-divisés. (Dénégations à droite.) Oh! ne dites pas non. Vous ne pourriez pas le soutenir!

M. Paul de Cassagnac. Nous sommes moins divisés que vous, les républicains, qui avez cinq ou six églises.

M. Gambetta. Eh bien, dans ce parti, il y a un petit groupe très-honnête qui prétend sauver la société. C'est bien simple: un bataillon de chasseurs à pied et l'affaire est faite.

M. Paul de Cassagnac. Deux gendarmes suffisent pour vous! (Bryantes réclamations à gauche et au centre.)

M. de Baudry d'Asson et quelques membres à droite. Bravo!

M. le président. J'ai épuisé contre M. Granier de Cassagnac les peines du règlement; il me réduit à l'impuissance pour réprimer plus longtemps ses attaques contre ses collègues. Je suis obligé de le livrer au sentiment de la Chambre et de la France entière. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre.)

Un membre à gauche. C'est un ami du ministère!

M. Gambetta. Ce parti, ou plutôt une fraction de ce parti — car il ne faut être injuste pour personne — une fraction de ce parti dont vous venez d'entendre l'interrompueur attitré demander deux gendarmes pour moi, oubliant qu'il n'a pas encore réglé ses comptes avec la prison!... (Rires et applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous, avez-vous réglé vos comptes avec la France! Ma prison lui aura coûté moins cher que votre liberté!

M. Gambetta. Messieurs, une fraction de ce parti se croit tellement en possession de duper les trois autres et de les pousser à toutes les aventures, de les acculer à une situation si embarrassante qu'ils écrivent et qu'ils disent tout haut que dans l'aventure du 16 mai, on ne s'est engagé d'une façon politique, que si l'on est résolu à aller jusqu'au bout, et l'on écrit que ce but, c'est le crime!

M. Paul de Cassagnac. Jamais!

M. Latrade. Vous êtes coutumier du fait!

M. Paul de Cassagnac. On n'a pas le droit de dire cela. Voilà ce que vous tolérez, monsieur le président.

A droite. Et le 4 septembre!

M. Gambetta. On a écrit non pas une fois, messieurs, mais dix fois, on a écrit, dans les journaux de cette opinion, non pas une simple pensée comme celle que je viens de relater, mais des provocations effrontées à la violation par la force des lois du pays. (Oui! oui! — C'est vrai! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac, au milieu du bruit. Et vous, qu'avez-vous fait? Vous ne sortez que de l'émeute. Qu'est-ce donc que le 4 septembre?

M. Gambetta. Et il se trouve que ceux qui ont pris les affaires au 16 mai, pendant qu'ils nous supprimaient la parole, laissaient libre carrière et libre pratique à cette presse de sang et de boue! (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Qu'est-ce que le 4 septembre, si ce n'est un mélange de boue et de sang! (Allons donc! — Murmures et bruit à gauche.)

M. Gambetta. Et pendant que la justice était, de la part de M. le garde des sceaux, avisée d'avoir à poursuivre les fausses nouvelles et les appréciations risquées sur ce coup parlementaire du 16 mai, pendant qu'on donnait des instructions rigoureuses aux procureurs généraux, — et je ne m'en plains pas, — pendant ce temps-là, non-seulement on laissait proférer des paroles criminelles, on laissait se produire une polémique qui n'était que la polémique du 2 décembre renouvelée, — mais on laissait commettre cette injure à la France, à l'armée, de pousser nos soldats à la violation des lois... (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Entendons-nous, messieurs, car j'ai l'habitude de tout dire: ce n'est pas à aucun degré que je soupçonne le détenteur, le chef du pouvoir exécutif; il est le vrai chef; ce n'est pas que je le soupçonne de se prêter consciemment à de pareilles entreprises. C'est une bien autre inquiétude qui est la mienne: c'est qu'on puisse laisser croire à ce pays, qu'on abreuve d'avaries et de calomnies...

Plusieurs membres à droite. C'est vrai!

M. Paul de Cassagnac. C'est vrai de votre part!

M. Gambetta. Oui, vous savez bien à qui je fais allusion, c'est aux infamies que vous débitez!

Ce que je crains, c'est qu'on laisse croire au pays qu'on a pu penser un instant que l'armée pouvait devenir, après Sedan, l'instrument d'un coup d'Etat. C'est terminé, on ne recommencera pas! Car, messieurs, l'armée sait que de pareilles tentatives coûtent non-seulement l'honneur du drapeau, l'honneur des régiments, mais coûtent surtout la sécurité, la grandeur militaire d'un pays... (Très bien! très-bien! à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Vous n'avez pas le droit de parler au nom de l'armée, car vous l'avez fait égorger. (Bruit.)

M. Gambetta. ...et désormais, avec le service obligatoire qui fait passer la nation tout entière dans les rangs de l'armée, avec les cruelles leçons de l'expérience...

M. Paul de Cassagnac. Cela n'a aucun rapport... (N'interrompez pas!)

M. Gambetta. Je dis que si jamais pour le malheur de la patrie une pareille tentative pouvait être faite, c'en serait fait non seulement de la France... (Allons donc! à droite.)

Oh! messieurs, ne dites pas: Allons donc. (Applaudissements à gauche.) Il y a une chose à dire et que je dis, et je la dis devant ce cabinet qui n'a pas ma confiance, mais qui au moins avait à mes yeux la responsabilité d'un nom à faire respecter. (Bruit à droite.)

Je la dis à ceux qui écrivent ces choses et à celui qui m'interrompt si souvent et qui devrait recevoir de M. le garde des sceaux au moins l'ordre d'exécution du jugement qui a été prononcé contre lui par une cour souveraine. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre.)

Voilà la vérité. Il faut cette satisfaction à la conscience publique au moins pendant les quelques jours que nous siégerons, il faut que nous soyons délivrés de ce scandale. (Oui! oui! — Très-bien! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Vous n'êtes qu'un

pourvoyeur de prison, n'osant pas être un pourvoyeur de guillotine.

M. Gambetta. Je suis ici, monsieur, ce que j'entends être, c'est-à-dire un homme qui vous accuse de pousser criminellement à un coup de force. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

A vrai dire, messieurs, je parle ainsi non point parce que le coup de force est à craindre, mais parce que ces provocations font partie de ces mille manœuvres honteuses... (Interruptions à droite. — Vive adhésion à gauche.)

Oui, honteuses! que vous employez et sur le succès desquelles vous comptez auprès des simples et des naïfs...

M. Paul de Cassagnac. C'est vous, vous seul qui êtes la honte de la France! (Bruit.)

M. Gambetta. Oh! je sais bien qu'il n'y a rien là de sérieux et d'alarmant. Ah! je le sais et je le dis avec le sentiment de ma responsabilité, le châtement et l'expiation suivraient de près les aventuriers criminels qui oseraient tenter une pareille aventure. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Est-ce assez? Non, ce n'est pas assez. A côté de ce parti il y a un autre parti que vous avez condamné, dont vous avez arrêté les menées, dont vous avez dénoncé les manœuvres criminelles dans l'acte mémorable du 4 mai 1876. Vous avez beau dire, vous avez beau faire, le pays, pas plus que l'Europe, ne s'y est trompé, et on l'a bien senti et bien vu, — et c'est ici que je vais aborder la discussion de votre message; — on a bien vu et bien senti que ce n'était ni pour la publicité des conseils municipaux ni pour un paragraphe d'une loi sur la presse qui a été votée par vous, auxiliaires généreux... (On rit), ce n'est pas pour cela que vous avez renvoyé le cabinet républicain. Toute la France l'a dit, il n'y a pas dans ce pays une conscience droite et éclairée qui en doute; tout le monde l'a dit. Le cabinet républicain a été condamné parce qu'il avait accepté l'ordre du jour contre les ultramontains et les jésuites. (Applaudissements à gauche et au centre. — Rumeurs et dénégations à droite.)

Voilà la vérité. Il faut que la France sache ce qui est résulté de ce jour mémorable du 4 mai: pendant que M. Jules Simon était à la tribune et qu'il parlait de cette captivité du saint père et qu'il osait dire que c'était là une invention et qu'il lui donnait sa véritable caractéristique, sa véritable épithète, et en l'appelant une invention mensongère. Ah! messieurs, deux jours après, du fond du Vatican, on relevait le mot du ministre républicain, et personne n'ignore que c'est de là qu'est parti le coup qui a renversé le cabinet. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

M. Madier de Montjau. Il a fait tomber les uns et nommer les autres.

M. Gambetta. Personne ne s'y est trompé, et, puisqu'il faut tout dire, un cri a traversé la France... (Oh! oh! — Interruptions à droite), un cri que vous entendrez bientôt, un cri qui reviendra, qui sera la libération, qui sera le châtement, le cri: C'est le gouvernement des prêtres! (Bravos à gauche. — Dénégations à droite.) C'est le ministère des curés, disent les paysans! (Bravos répétés à gauche.)

Oh! messieurs, ne vous y trompez pas, ils savent ce qu'ils veulent dire, et il ne vous appartient pas, quand vous avez une telle origine, de parler des principes de 89... (Exclamations ironiques à gauche) et de nous dire que vous êtes partisans de l'égalité. Il ferait beau voir que vous disiez ici que vous êtes partisans de la suprématie ducale et de l'oligarchie de quelques nobles... (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Ah! vous êtes partisans de la Révolution française! Eh bien, je le dis devant mon pays, vous n'avez qu'un nom: vous vous appelez la contre-révolution. (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.) Vous ne pouvez porter que ce nom, car aujourd'hui, comme en 1830, — je le dis devant vous qui portez un nom qui s'est illustré à cette époque, — nous

avons en face de nous des nobles qui ne veulent pas s'accommoder de la démocratie, et une congrégation qui veut asservir la France. (Bravos et applaudissements à gauche.)

Et vous osez dire que cette combinaison que vous avez installée aux affaires en invoquant la Constitution et les pouvoirs du maréchal a été faite pour calmer les esprits et rétablir l'ordre... (Rires à gauche), encourager les affaires et rassurer l'Europe.

A droite. Oui ! oui !

M. Gambetta. Oh non ! j'en prends à témoin, — écoutez, messieurs ! — j'en prends à témoin l'Europe et je pourrais dire l'univers. Il ne s'est pas trouvé dans le monde entier...

M. Bourgeois. Dans l'Océanie !

M. Gambetta. Oui, monsieur, dans l'Océanie où vous seriez digne d'habiter encore ! (Rire général.)

Un membre à droite. A l'ordre le dictateur !

M. Bourgeois. Je serais plus en sécurité en Océanie qu'en France si la France était jamais gouvernée par vous !

M. Gambetta. ... Il ne s'est pas trouvé dans le monde entier une seule voix, une seule voix qui ait pris la défense de votre politique. La presse de l'Europe comme celle d'Amérique vous a submergés sous les protestations de son mépris. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Le Provost de Launay. Vous savez bien que vous êtes d'accord avec elle ; vous l'avez payée !

M. Gambetta. Ecoutez. Devant ce mouvement de protestation générale, unanime qui s'est produit jusqu'en Espagne, le pays des *pronunciamientos*...

M. Briere. Vous le connaissez, depuis votre voyage à Saint-Sébastien. !

M. Gambetta. Mais ce que le pays ne sait pas, ce sont les efforts que vous avez faits pour changer cette opinion, et l'impuissance à laquelle vous avez été condamnés. (Applaudissements à gauche.)

Il faut bien qu'on lui dise que, lorsque vous vous êtes vus submergés par les Tories comme par les Wighs, par les libéraux comme par les conservateurs de l'Angleterre et de l'Allemagne, comme de la part des Russes, comme de la part des Autrichiens et des Hongrois, quand vous vous êtes vus submergés sous la réprobation de l'Europe, oh ! alors, vous n'avez plus raillé ; vous avez essayé si vous ne pourriez pas obtenir par commiseration, au dehors, une petite appréciation favorable. (Rires à gauche.) Vous, si dédaigneux du jugement de l'Europe... (Vives protestations à droite.)

Plusieurs membres à droite. C'est honteux !

M. Gambetta. ... vous avez fabriqué une correspondance pour le *Times*, et, dans votre joie, vous l'avez malheureusement publiée avant qu'elle fût acceptée par le journal de la Cité. (Rires et applaudissements à gauche et au centre.) Cette parfaite indifférence qu'on professait au début pour le jugement de l'Europe, vous voyez qu'on n'y a pas persévéré. Mais ce n'est pas tout.

Il y avait eu un débat au parlement italien sur ces événements. (Bruit à droite.) Si vous vouliez me laisser achever...

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. C'est un scandale ! Vous n'êtes pas Français.

M. de la Biliains. Au lieu de faire appel à l'étranger, parlez-nous de votre programme.

M. Gambetta. Vous le connaissez tout à l'heure, mon programme.

Je ne puis pas tout dire à la fois.

M. de La Rochette. Ce n'est pas français ce que vous dites-là ! Si vous avez besoin d'être applaudi par l'étranger...

M. le président. N'interrompez pas, monsieur de La Rochette.

M. de La Rochette. Je dis, monsieur le président, que si M. Gambetta éprouve le be-

soin d'être applaudi par l'étranger, c'est qu'il n'est pas patriote !

M. le président. Vous n'avez pas le droit d'interrompre.

M. de La Rochette. Mais le patriotisme se révolte !

M. Robert Mitchell. M. Gambetta en appelle à l'Italie contre la France !

M. Sarlande. C'est un scandale ! C'est une manœuvre électorale !

M. Gambetta. Laissez-moi parler ; vous me répondrez, si vous voulez !

M. le comte de Mun. Nous protestons contre vos paroles, parce qu'elles sont indignes du sentiment national.

M. le président. Veuillez garder le silence !

M. Gambetta. Je comprends que M. de La Rochette et M. le comte de Mun m'interrompent quand je veux parler d'un débat qui a eu lieu au parlement italien. (Très-bien ! au centre et à gauche.)

Ce que je comprends moins, c'est qu'ils viennent vous dire : Ne faites pas intervenir l'étranger dans nos débats intérieurs ! Mais, messieurs, si nous sommes amenés... (Interruptions nombreuses à droite.)

M. de La Rochette. Ce n'est pas cela. J'ai dit que, si vous recherchez les applaudissements de l'étranger, vous n'étiez pas patriotes.

M. Gambetta. M. de La Rochette dit qu'il n'est pas patriote de parler des débats du parlement italien...

M. de La Rochette. Encore une fois, ce n'est pas cela que j'ai dit. Je répète qu'il n'est pas d'un patriote de rechercher les applaudissements de l'étranger.

M. Gambetta. Si vous voulez que je vous réponde, laissez-moi parler.

Cette interruption est étrange... (Non ! non ! à droite.) Je m'engage à vous le démontrer, messieurs, mais laissez-moi parler.

A droite. Assez ! assez !

M. Gambetta. Oh ! vous ne perdrez rien pour attendre. (Nouvelles interruptions à droite.)

M. le président, s'adressant aux interrupteurs. L'orateur exprime son opinion et non pas la vôtre, messieurs. Veuillez ne pas l'interrompre. Vous êtes d'une intolérance inouïe, sans exemple. (Réclamations à droite.)

M. Gambetta. Ah ! c'est que ces messieurs sentent qu'il s'agit de leur réélection. (Nouvelles réclamations.) Et voilà pourquoi ils réclament tant. Je comprends cela ! (Exclamations et dénégations à droite. — Vive approbation à gauche et au centre.)

M. Robert Mitchell. Nous verrons si ce sont vos amis ou les nôtres qui voteront la dissolution, au Sénat.

M. Gambetta. Nous verrons, oui, c'est entendu, mais ne m'interrompez pas !

M. Paul de Cassagnac. Il n'y aura plus de décret d'inéligibilité !

M. Gambetta. Je disais, messieurs, que je comprenais l'embarras d'un certain côté de cette Chambre, quand on parle de nos relations avec l'Italie, et que ces messieurs sont très-prompts à dire qu'il ne faut pas parler de l'étranger.

Mais permettez-moi de répondre que nous avons non-seulement le droit mais le devoir de parler de l'étranger à la tribune française. Nous avons le droit et le devoir de faire savoir au delà des Alpes que, si par un accident parfaitement passager, le gouvernement de la France peut tomber entre des mains suspectes...

M. de Baudry d'Asson. Dans les vôtres par exemple !

M. Gambetta. ... la nation les désavoue. (Applaudissements à gauche. — Réclamations et cris : A l'ordre ! à droite.)

M. Paris, ministre des travaux publics, s'approchant de la tribune. Monsieur Gambetta, voulez-vous me permettre ?... (Bruyantes réclamations à gauche.)

M. Gambetta. Non, laissez-moi achever.

(Un grand nombre de membres de la gauche descendent dans l'hémicycle et interpellent vivement M. le ministre des travaux publics. — Des membres de la droite s'approchent de la tribune et adressent à M. Gambetta des paroles qui se perdent dans le bruit. — Cris : A l'ordre ! à l'ordre ! — Agitation.)

M. le président. J'invite les membres qui sont auprès de la tribune à reprendre leurs places.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. Gambetta. Je comprends que lorsqu'on organise les pèlerinages... (Exclamations à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le comte de Mallé. Je demande le rappel à l'ordre de l'orateur.

M. Gambetta. ... lorsqu'on parle de sauver Rome, lorsqu'on appartient au parti qui organise les pèlerinages à Rome, qui organise les processions où on chante : « Sauvons Rome et la France au nom du Sacré Cœur ! » qui parle tous les jours de la captivité du pape et des droits temporels du Saint-Siège, je comprends que lorsqu'on appartient à ce parti et qu'on sent que le pays va juger cette politique et cette agitation cléricale, on préfère le silence à la discussion. (Interruptions.)

M. de Baudry d'Asson. Ne dites pas de mal des pèlerinages, monsieur Gambetta ! Vous leur devrez peut-être un jour votre conversion.

M. Gambetta. Ah ! je comprends à ce point...

M. le comte Albert de Mun. Le parti dont vous parlez ne craint pas la discussion ; mais il proteste au nom du sentiment national, parce que vous appelez l'étranger au secours de vos haines et de vos passions politiques.

M. Gambetta. ... à ce point qu'il se trouvera très-probablement, même sur la terre classique de Pontivy, 300 voix de majorité pour rendre à la vie privée le plus fin champion du cléricanisme.

M. de Baudry d'Asson. Grâce à vos efforts !

M. Gambetta. Je comprends ces choses ; mais il ne faut pas qu'elles soient prises au sérieux ; il ne faut pas qu'on puisse penser...

M. de Baudry d'Asson. Allez-y à Pontivy prononcer des discours ! Je vous y engage !

M. Gambetta. ... il ne faut pas qu'au dehors on puisse s'y tromper ; et si, dans la situation où nous sommes, il y a, au point de vue de l'Europe, quelque chose qui est rassurant pour la France, c'est précisément l'unanimité de jugement qu'ont porté les peuples ou les parlements étrangers sur la crise que nous traversons en ce moment. Tout le monde a bien vu que, quelle que fût l'audace et la hardiesse du parti clérical en France, la France le répudiait. C'est si vrai, que nous pouvons parler ici en toute sécurité de l'origine et des hommes de ce pouvoir, parce que l'Europe sait bien, — pour me servir de la formule qu'on a oublié d'insérer dans le *Journal officiel*, — que « les cabinets passent et que les nations restent. »

C'est le mot que vous avez oublié et qu'il fallait rappeler.

N'affectez pas ici d'avoir le privilège de la pudicité patriotique. Vous savez très-bien que lorsque nous invoquons le jugement de l'Europe, nous l'invoquons pour la patrie, pour la paix et contre vous. (Bravos et applaudissements à gauche et au centre.)

Voix à droite. Voilà votre patriotisme.

M. Paris, ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. Gambetta. Le patriotisme, messieurs, il consiste à dire la vérité à son pays ; le patriotisme, il consiste à ne pas s'engager dans une politique d'aventure ; il consiste à tenir la France à l'abri des expéditions de Rome ; car c'est par des expéditions de Rome qu'on perd

plus tard, à vingt ans de distance, l'Alsace et la Lorraine. (Nouvelle et vive approbation à gauche et au centre.)

Ainsi donc, voilà la politique et voilà le jugement de cette politique par la France et le pays.

Vous dites que les hommes d'affaires, que les gens de négoce, de travail et d'épargne avaient besoin d'être rassurés par vous.

Oh! messieurs, je ne crois pas que jamais on ait apporté à la tribune ni inséré dans un document public une assurance aussi audacieuse. (Applaudissements à gauche et au centre.) Je vous mets au défi de faire entendre la voix autorisée d'un négociant ou d'un capitaliste qui dise que vous l'avez servi. (Rumeurs à droite.)

La vérité est que vous avez fait manquer une campagne à ce pays; la vérité, c'est que les affaires se sont ralenties partout; la vérité, c'est que notre encaisse de la Banque le démontre; la vérité, c'est que nombre de chambres de commerce ont protesté.

Voix à droite. Et la Bourse!

M. Gambetta. La Bourse! vous voulez que j'en parle?

Eh bien, la vérité, c'est qu'à Rennes, à Saint-Omer, à Bar-le-Duc, dans le Pas-de-Calais, dans le Nord comme dans le Midi, comme dans l'Est...

Voix à gauche. A Troyes! à Rouen!

M. Gambetta. ... les hommes de commerce et d'industrie qui ont parlé ont déclaré que vous aviez porté un coup fatal aux affaires. Et ceux qui se sont tus, combien ne sont-ils pas nombreux? Est-ce qu'ils ont parlé pour vous? Est-ce qu'ils vous ont fait leurs confidences? Est-ce que vous pourriez apporter ici un témoignage pour vous couvrir? aucun. Vous êtes condamnés à faire des documents dans l'*Officiel* ou à prescrire à vos procureurs généraux d'empêcher les conversations qui contredisent vos affirmations. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Ah! je sais bien que M. de Broglie, président du conseil et ministre de la justice, a élevé la prétention de rétablir la prospérité commerciale par autorité judiciaire. (Rires à gauche.) Je sais que, probablement, il sera fait quelque procès de presse à cet égard; mais il en sera de ces mesures coercitives comme de toutes celles du passé qui ont eu pour but d'empêcher l'histoire de rétablir la vérité.

M. le garde des sceaux sera réduit à lancer quelques circulaires qui seront peut-être des mercuriales de commerce qu'on verra figurer à côté des mercuriales judiciaires de d'Aguesseau, mais qui ne changeront rien à l'ordre des choses. (Nouveaux rires et applaudissements à gauche.)

Il est vrai que vous nous avez dit que, depuis le 16 mai, on avait donné une impulsion vraiment prestigieuse au commerce et à l'industrie. Postérieurement, le maréchal de Mac Mahon a visité les travaux de l'Exposition, et, dans cette visite, affirmé que l'Exposition aurait lieu, et qu'elle serait magnifique.

Il a eu raison, et il ne fallait pas moins, en effet, que l'affirmation du chef de l'Etat, alors qu'au Sénat on avait entendu quelqu'un qui est assis aujourd'hui au banc des ministres, railler M. Christophle et lui demander: L'Exposition, est-ce que ça se fera? (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.)

Oh! je comprends votre embarras. Je comprends les difficultés de votre situation. Vous prenez les affaires et alors, comme on vous connaît, comme on vous suspecte, que faites-vous?

Vous faites ce que l'on fait en pareille circonstance: vous protestez, vous vous excusez, parce que vous sentez que, légitimement, on vous accuse. Et alors vous dites: Ah! les menées ultramontaines, cela nous regarde, nous allons les réprimer! Les menées ultramontaines! Attendez M. de Fourtou: il est prêt à rendre au pouvoir civil toutes ses garanties et toutes ses attributions. (Rires à gauche.) Et

pourriez-vous en avoir douté? Comment! vous avez pu croire qu'on avait renversé un cabinet républicain parce qu'il avait promis de réprimer les menées ultramontaines. Mais rappelez-vous donc que l'on a pendant la crise affiché ici, dans une salle voisine, une certaine dépêche télégraphique sur laquelle vous ne vous êtes pas expliqués; car enfin la pièce était bonne: mais vous n'en avez pas fait connaître l'auteur. (Rires et applaudissements à gauche.)

Ah! je comprends. On dit: Nous sommes un gouvernement de ducs, mais nous sommes pour l'égalité! Nous sommes un gouvernement qui a été tenu sur les fonts baptismaux par les évêques et les jésuites, mais nous sommes des anticléricaux! On nous suspecte d'être pour la guerre dans un certain but, mais nous sommes pour la paix! On nous accuse de conspirer contre la République, mais nous voulons sauver la Constitution républicaine!

Voilà le langage que vous tenez. Voilà votre politique, et cette politique, nous la connaissons, c'est l'équivoque. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Ah! vous pensez que dans ce pays, dans ce pays de France, dans ce pays de franchise et de rire, de fermeté et de clarté d'esprit, vous êtes gens à tromper la France, les paysans, les ouvriers, les bourgeois! Vous ne trompez personne, personne!

Car, messieurs, après tout, nous avons le droit pour nous.

Au 20 février, la France avait voulu, en nommant cette majorité dont je défendrai tout à l'heure le caractère...

M. Paul de Cassagnac. Elle en a besoin!

M. Gambetta. ... elle avait voulu en finir avec les complots dynastiques; elle avait voulu en finir avec les agitations, avec les querelles, avec les discordes des partis, et elle avait envoyé ici une majorité incontestable et incontestée. Et qu'a fait cette majorité? Messieurs, on est obligé d'inventer et de mettre à sa charge, tantôt ce qu'elle a fait et tantôt ce qu'elle n'a pas fait; on est obligé de lui prêter tour à tour les rôles et les programmes les plus divers; on est obligé d'inventer, et s'il y a quelque chose qui surprend, ce n'est pas la hardiesse des orateurs officiels, c'est certainement leur inexactitude.

A droite. Oh! oh!

M. Gambetta. Comment? Tenez! je vais passer en revue chacun des griefs et nous verrons.

Qu'est-ce qu'on a dit de cette Chambre? On a dit qu'elle avait amnistié la Commune.

Vous avez donc bien besoin de remettre à neuf le spectre rouge?

M. Paul de Cassagnac. Nous avons la réalité rouge!

Un membre à gauche. Vous, vous êtes la guerre civile et le 2 décembre?

M. Gambetta. Vous avez donc bien besoin d'évoquer le péril social, dont vous nous avez fait grâce cependant depuis que vous êtes aux affaires. Il est vrai que vous avez remplacé cette périphrase par une autre: « La conservation sociale. » Eh bien, quelle que soit votre indigence politique, il faut renoncer à dire à ce pays que la majorité républicaine a amnistié la Commune. Il faut remettre les choses en état. Cette majorité, non-seulement n'a pas amnistié la Commune, elle l'a flétrie!

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Oui! oui! — Très-bien!

M. Gambetta. Non-seulement elle n'a pas présenté la réhabilitation de la Commune, mais elle a borné et limité ses vœux de clémence et de concorde à un projet de loi qui a été voté ici...

Sur les mêmes bancs. Oui! oui!

M. Gambetta. ... et porté au Sénat par un homme dont vous évoquez aujourd'hui l'autorité avec je ne sais quelle... — le mot m'échappe, voulez-vous m'aider?... — hypocrisie

si vous voulez. Vous avez compris que je veux parler de M. Dufaure.

Et c'est cette Chambre qu'on veut représenter comme une Convention. On croit donc parler à des enfants! on croit donc que le suffrage universel est mineur! Mais s'il y avait ici une Convention, elle se composerait de ceux qui voudraient faire de cette Chambre une Chambre introuvable pour satisfaire leurs désirs et leurs convoitises politiques. (Applaudissements et bravos à gauche.) La Convention n'est pas ici en cause, pas plus que 1789 et 1793, pas plus que la réprobation ou l'amnistie de la Commune. La vérité vraie, c'est que, après avoir été votée ici, une loi a été portée au Sénat par un homme dont vous vantez à tout propos les sentiments conservateurs, et que, cependant, vous avez renversé du pouvoir (Applaudissements à gauche.)

Quelques membres à droite. C'est vous qui l'avez renversé!

M. Gambetta. Vous l'avez renversé non pas sur un principe d'organisation sociale, non pas à l'occasion d'un projet de loi téméraire, mais parce qu'il estimait dans sa conscience d'homme d'Etat, de bon citoyen, que le moment était venu de faire luire un éclair de clémence sur la tête des vaincus. Le cabinet dont faisait partie M. Dufaure a été jeté à bas par la majorité du Sénat et au contentement de la minorité de cette Chambre, pour donner satisfaction à des aspirations oligarchiques.

Cette Chambre, qu'avait-elle voulu encore? Elle avait voulu montrer à la France, à l'Europe que le triomphe du cléricalisme dans la précédente Assemblée, n'était que passager; elle avait voulu restituer à l'Etat ses attributions nécessaires, et, pour atteindre le but qu'elle s'était proposé, elle avait voté un projet de loi qui avait été défendu par M. Waddington et signé par le Maréchal, à qui vous faites signer indifféremment bien des choses... (Rires à gauche.)

A droite. C'est une insulte au Président de la République. — A l'ordre! à l'ordre!

M. Gambetta. Ce projet de loi voté par cette Chambre...

M. de Baudry-d'Asson. Ne laissez pas insulter le Maréchal! Rappelez l'orateur à l'ordre, monsieur le président!

M. le président. Laissez au président le soin de présider la Chambre!

M. de Baudry-d'Asson. Je vous plains de tout mon cœur, monsieur le président, si vous ne rappelez pas l'orateur à l'ordre!

A gauche. Laissez donc parler l'orateur! N'interrompez pas!

M. Gambetta. Le projet de loi voté par cette Chambre est porté au Sénat. Là qu'a-t-on fait? On l'a repoussé.

Vous demandez ce que nous avons fait!

Nous avons doublé le contingent militaire; nous avons augmenté la solde de tous les officiers de notre armée, en attendant que nous ayons les moyens de l'unifier; nous avons demandé une loi sur les cadres; nous avons demandé que cette loi fût une préparation à la diminution de la durée du service militaire, et cela, non pas pour compromettre l'organisation des forces armées du pays, mais pour faire passer sous les drapeaux le plus grand nombre possible de jeunes citoyens, ainsi que le veut le texte et l'esprit de la loi.

A gauche. Très-bien! — Voilà la vérité!

M. Gambetta. Vous nous demandez ce que nous avons fait? Messieurs, nous avons cherché dans le domaine économique à soustraire la viabilité ferrée aux étreintes du monopole; nous avons cherché, non pas avec les lumières d'un ministre administrateur de grandes compagnies... (Rires et bravos à gauche), mais avec la conscience désintéressée de gens qui n'ont pas d'intérêt à défendre une thèse plutôt qu'une autre, qui ne cherchent, comme mon ami Alain-Targé que le bien public, comme M. Le

Cesne que le développement industriel et commercial de la France.

Voilà ce que nous avons fait. (Approbation à gauche.)

Et je ne veux pas oublier que, sur les bancs de cette Chambre, siège l'honorable M. Christophle qui avait pris en main ces intérêts, et qui, j'imagine, était de taille, aussi bien que ses successeurs, à les conduire à bien, peut-être moins dans le sens du monopole et plus dans le sens de la liberté. (Nouvelle approbation à gauche.)

Est-ce tout ? Non, ce n'est pas tout. Nous avons voulu développer l'instruction primaire, l'instruction secondaire... (Applaudissements à gauche et au centre), et nous avons rencontré pour cette tâche un esprit ferme et sûr, un savant de premier ordre, une volonté froide et tenace, un honnête homme et un républicain modéré, mais sincère... (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre); nous lui avons confié avec générosité — vous avez dit quelquefois avec prodigalité, mais le pays ne nous en fera pas un crime — les millions nécessaires à nous faire des maîtres, des élèves et des écoles. (Bravos et applaudissements à gauche.)

Est-ce tout ? Non, messieurs. Nous avons introduit, dans nos budgets, la règle, l'ordre et le contrôle. (Applaudissements à gauche. — Dénégations à droite.)

Vous contestez ? Eh bien, puisque vous contestez, j'invoque le témoignage de l'honorable général Berthaut, qui peut bien figurer dans le cabinet, mais qui, pour nous, est avant tout un homme spécial, en dehors des querelles et des défiances de la politique... (Bravos et applaudissements à gauche.)

M. Robert Mitchell. Vous avez beau faire, vous ne parviendrez pas à le compromettre.

M. Gambetta. Demandez-lui s'il n'est pas vrai que nous avons amélioré ses services, s'il n'est pas vrai que nous avons donné au delà du nécessaire pour ce qui est le nécessaire, et s'il n'est pas vrai que, grâce à nous, des abus ont disparu et que, grâce à lui, justice a été rendue ?

Allons donc ! dites la vérité : ce n'est pas parce que la Chambre est radicale, exaltée, que vous voulez vous en débarrasser, c'est parce qu'elle est sage, prudente ; c'est parce qu'elle ne vous a pas donné la satisfaction de votes subversifs, de propositions désordonnées ; c'est parce qu'elle était pour l'esprit public comme une garantie de paix et de progrès ; c'est parce que le pays s'était associé à son œuvre, en voyant les différents groupes de sa majorité marcher d'accord, depuis les confins du centre droit jusqu'à l'extrême gauche ; c'est parce que vous aperceviez que sa cohésion gagnait toute la France, que vous êtes accourus auprès du Maréchal et que vous l'avez précipité dans les aventures. Et pour quoi ? Pour conserver les espérances de chacun des partis auxquels vous appartenez. (Vive approbation à gauche.)

Le pays sait toutes ces choses ; le pays nous jugera vous et nous.

M. Brierre. Et il vous jugera sévèrement !

M. Gambetta. J'ai eu la témérité, il y a quinze mois et davantage, — mais vous allez voir si c'était une témérité...

M. Paul de Cassagnac. Vous en avez eu plusieurs !

M. Gambetta. ...et si les conservateurs, s'il en reste encore quelques-uns égarés sur ces bancs, n'auraient pas mieux fait de m'écouter, — j'ai eu la témérité, à l'ancienne Assemblée nationale, de soutenir contre M. Buffet et contre M. Dufaure le scrutin de liste. Je disais que ce scrutin était réellement politique, que j'en désirais l'application, bien que je fusse assuré d'avance que nous aurions peut-être plus de triomphes électoraux par le scrutin d'arrondissement que par le scrutin de liste. J'avais beau accumuler ce que j'avais de raisons dans mon esprit, je me heurtais contre

le parti pris de la défiance, et c'est en vain que je m'avançai jusqu'à prédire que l'état-major seul du parti conservateur se sauverait peut-être aux élections par la candidature officielle dans certains arrondissements, mais que tout le reste serait à peu près submergé. Ma prédiction s'est accomplie, et au delà. Le chef même du cabinet d'alors est resté quatre fois sur le carreau.

Eh bien, retenez bien ceci : nous allons aux élections, et j'ose affirmer que, de même que, en 1830, on était parti 221, on est revenu 270, de même en 1877 nous partons 363, nous reviendrons 400 ! (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. de Cassagnac. Vous avez besoin d'encourager vos amis !

M. Gambetta. Pas le moins du monde : je suis bien tranquille ! M. Buffet me disait cela, lui aussi, et l'événement a prouvé qui avait tort ou raison.

Je dis que le Gouvernement est sur une pente fatale ; car, en effet, il s'imagine — et ses actes depuis le 16 mai le démontrent, — qu'il peut changer les résultats du verdict de la nation par des manœuvres administratives. (Bruit à droite.) Il le croit et il le dit.

Un membre au centre. Il le fait !

M. Gambetta. Il le fait, dites-vous, je le veux bien. Quant à moi, je ne désire qu'une chose, c'est qu'il persévère dans cette erreur. (Rires approbatifs à gauche.) Eh bien, nous verrons dans trois mois. Je vous ajourne ; tenez, j'ajourne M. de Bourgoing qui rit. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. Ernest Dréolle. Est-ce parce que vous avez encore une pièce Girerd ? Vous changez la Chambre en brasserie ! Et moi, me renvoyez-vous ?

M. Bourgoing, du pied de la tribune où il est venu se placer. Pourquoi me prenez-vous à partie ? je n'ai rien dit.

A gauche. A l'ordre !

M. Gambetta. Je ne vous ai pas pris à partie.

M. de Bourgoing. Mais si !

M. Gambetta. Vous avez ri ! D'ailleurs, je retire ce que je vous ai dit, si cela vous déplaît : je n'ai nullement l'intention de vous blesser. (Exclamations à droite.) Vous ne me laissez pas m'expliquer !

M. Haentjens. Tous ceux qui ont été invalidés sont revenus.

M. Gambetta. Je vous ajourne vous sur tout, monsieur Haentjens.

M. de Guilloutet et M. de Saint-Paul prononcent des interruptions qui se perdent dans le bruit.

M. de Baudry d'Asson. Nous attendons votre revanche d'Avignon !

M. le président. Vous rendez, par ces interruptions, toute discussion impossible.

M. Gambetta. Je dis, messieurs, que pour assurer ce triomphe de sa volonté, le pays n'a que deux choses à se mettre devant les yeux.

La première, c'est la coalition qui a pris les affaires.

Un membre à droite. Le pays est avec la France honnête !

M. Gambetta. La seconde, c'est l'avenir qui lui serait fait si l'un quelconque de ces partis venait à triompher. Il ne pourrait lui donner que la guerre civile le lendemain de son triomphe. (Exclamations et dénégations à droite.)

Le pays sait très-bien qu'il ne peut y avoir entre légitimistes et bonapartistes, entre bonapartistes et orléanistes que la discorde et, finalement, la guerre civile. (Nouvelles dénégations à droite. — Oui ! oui ! — Très-bien ! à gauche.)

Le pays a bonne mémoire. Il sait à ravir ce que lui réserverait le triomphe de la monarchie de droit divin. (Interruption.) Il sait à ravir ce que lui réserverait le retour de la monarchie constitutionnelle.

M. Paul de Cassagnac. Il sait ce qu'il a à attendre de vous : c'est votre fuite à l'heure

du péril ! Oh ! nous le savons, vous n'avez rien à craindre de la guerre civile que vous fomentez ! (Bruit.)

M. Gambetta. Il sait fort bien ce qui lui reviendrait de honte et d'asservissement si l'empire pouvait revenir. (Applaudissements à gauche.)

Il sait très-bien aussi que le suffrage universel est aujourd'hui majeur, qu'il ne connaît pas d'autre forme de souveraineté que la République gouvernée par les élus de la France. (Exclamations à droite.)

Il n'oubliera pas surtout, puisqu'on a voulu donner à la prochaine consultation du pays une tournure plébiscitaire, il n'oubliera ni le plébiscite ni les désastres qui l'ont suivi. (Interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Vous l'avez voulu le plébiscite à une époque, quand vous ne saviez pas qu'il était contre vous !

M. Gambetta. Il se rappellera qu'on lui disait aussi de vivre d'affaires et de négliger la politique ; il se souviendra qu'on lui disait qu'il fallait se contenter d'un pouvoir personnel.

M. Paul de Cassagnac. Il se souviendra surtout que vous avez ruiné le pays ! (Bruit.)

M. Gambetta. Il se souviendra surtout qu'on lui promettait la paix et qu'on lui a donné la guerre. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre. — L'orateur retourne à sa place et reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

Plusieurs membres à gauche. A lundi ! à lundi !

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune. (A lundi ! à lundi ! — Longue interruption.)

Un membre à gauche. On demande une suspension de la séance.

M. le ministre des affaires étrangères descend de la tribune.

A droite. Parlez ! parlez !

M. Paul de Cassagnac. Nous ne sommes pas à la merci de cette tactique qui consiste à parler pendant trois heures.

M. le ministre des affaires étrangères reparait à la tribune.

A gauche. A lundi ! à lundi !

M. le président. J'entends demander le renvoi à lundi. (Oui ! oui !)

M. le ministre demande à s'expliquer sur le renvoi demandé. (Non ! non ! — Si ! — Bruit.)

M. le ministre demande à parler contre le renvoi.

M. le ministre. Messieurs, je ne voudrais pas abuser... (A lundi ! — Bruit.)

A droite. Parlez ! parlez ! Commencez !

A gauche. A lundi ! à lundi !

M. le président. Vous voterez, mais entendez le ministre d'abord. (Bruit.)

M. le ministre. Messieurs... (Non ! non ! — A lundi !)

M. le président. Voulez-vous me permettre de poser la question ?

On demande le renvoi à lundi...

Voix à gauche. Oui ! oui !

M. de Baudry-d'Asson. Un ministre a toujours le droit de se faire entendre.

M. le duc de La Rochefoucauld Bisaccia. On veut fermer la bouche au ministre des affaires étrangères. C'est impossible !

M. le président. On a demandé le renvoi à lundi...

M. de Baudry-d'Asson. C'est un scandale d'interdire la parole à M. le ministre des affaires étrangères !

M. le président. Laissez-moi parler !

Sur ce renvoi demandé... (Interruptions à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. Alors, je demande une séance de nuit !

M. le président. Sur ce renvoi à lundi demandé par quelques membres de la Chambre, M. le ministre des affaires étrangères désire s'expliquer. C'est son droit. Je lui donne